



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE**
(de l'UNESCO)

Vingt-neuvième session de l'Assemblée
UNESCO, Paris, 21-29 juin 2017

IOC-XXIX/2 Annexe 5 Rev.

Distribution limitée

PARIS, le 14 juin 2017
Original anglais

Points 3.2 et 11.1 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018-2021 (PROJET DE 39 C/5) (PREMIER BIENNIUM 2018-2019)

Résumé

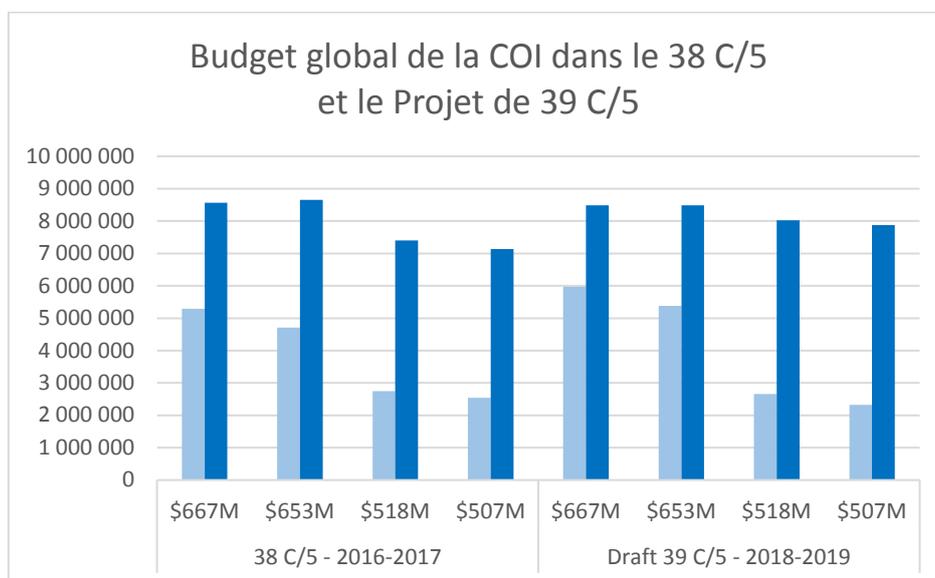
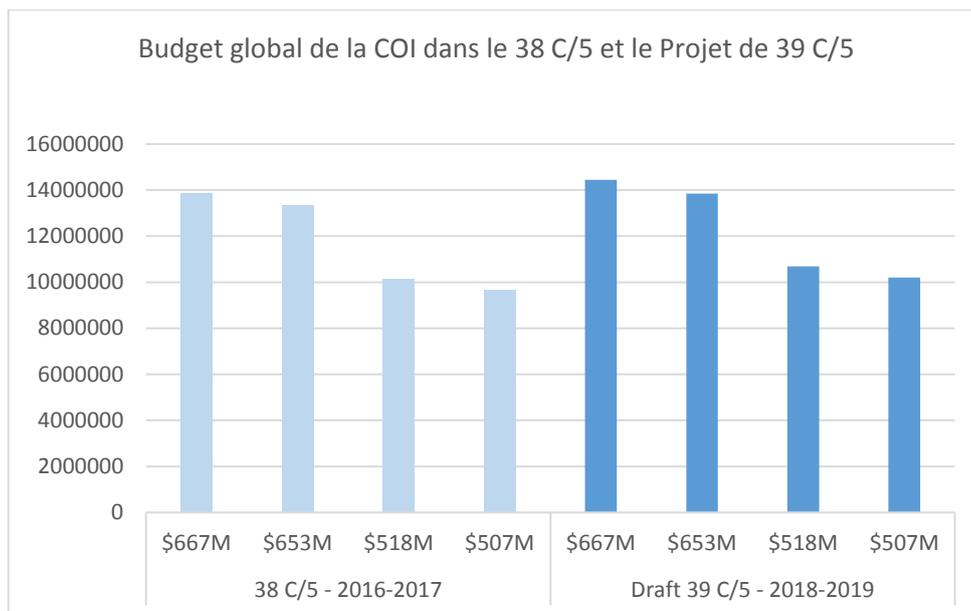
Le présent document contient le Projet de 39 C/5 proposé par le Secrétariat, sur la base du projet préliminaire révisé par le Conseil exécutif de la COI à sa 49^e session (juin 2016) ainsi que de la résolution EC-XLIX.2. Cette proposition reflète également les priorités et les orientations convenues par les organes directeurs de la COI, la feuille de route directrice sur « L'avenir de la COI », et les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO dans son rapport sur l'audit de la Commission effectué en avril 2016 (200 EX/20.INF.2).

Décision : Après une introduction du Secrétaire exécutif, le présent document sera examiné par le Comité financier statutaire à composition non limitée, et la décision se traduira dans le projet de résolution que le Comité financier soumettra à l'Assemblée pour adoption, conformément au paragraphe 15 du [projet de directives révisées pour la préparation et l'examen des projets de résolution \(IOC/INF-1315\)](#).

INTRODUCTION

1. La présente proposition de Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) couvre la seconde et dernière période quadriennale de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. Elle est conforme aux principes directeurs, aux énoncés de la vision et de la mission, aux fonctions, aux objectifs stratégiques et primordiaux et aux priorités globales qui y sont énoncés.
2. Les activités et les compétences de la COI sont très demandées. Au questionnaire sur le 39 C/5 de l'UNESCO, plus de la moitié des États membres ayant répondu ont placé l'ODD 14 sur l'océan et l'ODD 13 sur les changements climatiques parmi les cinq plus hautes priorités. La Commission s'est lancée dans un vaste exercice d'évaluation comparant les aspects clés de son mandat et de ses fonctions essentielles aux nouveaux cadres stratégiques internationaux et à l'actuelle proposition de Projet de programme et de budget de la COI pour 2018-2021. Cet exercice s'appuie également sur les priorités et les orientations convenues par les organes directeurs de la Commission, y compris l'examen du Rapport stratégique sur les résultats par le Conseil exécutif de la COI à sa 49^e session en juin 2016, la feuille de route directrice sur « L'avenir de la COI », et les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO dans son rapport sur l'audit de la COI effectué en avril 2016.
3. La proposition a fait l'objet d'un examen approfondi par les membres du Bureau de la COI à leur réunion annuelle qui s'est tenue à Paris, du 16 au 18 janvier 2017. Elle a été assortie d'une approche conceptuelle conjointe de la programmation, passant par l'intégration des priorités régionales dans les objectifs du programme mondial, établie en consultation avec les organes subsidiaires régionaux de la COI.
4. En préparant la proposition, le Secrétariat a souhaité affiner son action et refléter pleinement la valeur intergouvernementale essentielle de la COI pour ses communautés de parties prenantes.
5. Suite aux décisions adoptées par le Conseil exécutif de la COI en juin 2016 et approuvées par le Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre 2016, la COI fait pour la première fois l'objet d'un chapitre distinct du [Projet de programme et de budget de l'UNESCO \(39 C/5\)](#), qui fait ainsi ressortir la spécificité de son fonctionnement et de ses modalités d'intervention et son rôle essentiel dans la réalisation de l'ODD 14 relatif à l'océan.
6. Conformément aux décisions des États membres de l'UNESCO, les propositions de Programme et de budget soumises au Conseil exécutif à sa 201^e session contiennent deux scénarios : l'un basé sur le budget ordinaire de 667 millions de dollars pour l'UNESCO (dont 14,5 millions de dollars pour la COI) et l'autre basé sur le budget ordinaire de 653 millions de dollars pour l'UNESCO (dont 13,9 millions de dollars pour la COI). Ces scénarios sont détaillés dans la Partie I du présent document.
7. En outre, deux plans de dépenses correspondants sont préparés sur la base des contributions mises en recouvrement attendues pour 2018-2019 : l'un basé sur le budget ordinaire de 518 millions de dollars pour l'UNESCO (dont 10,7 millions de dollars pour la COI) et l'autre basé sur le budget ordinaire de 507 millions de dollars pour l'UNESCO (dont 10,2 millions de dollars pour la COI). Ces plans sont détaillés dans la Partie II du présent document.
8. Afin de clarifier les informations budgétaires fournies dans le présent document, le tableau et les graphiques ci-dessous dressent une comparaison simple entre l'exercice biennal 2016-2017 en cours et les propositions pour 2018-2019, en termes d'allocations du budget ordinaire.

	38 C/5 - 2016-2017				Draft 39 C/5 - 2018-2019			
	\$667M	\$653M	\$518M	\$507M	\$667M	\$653M	\$518M	\$507M
Operations	5,296,300	4,705,800	2,748,400	2,540,700	5,971,900	5,381,800	2,659,100	2,324,900
Staff	8,564,600	8,654,600	7,406,600	7,132,100	8,487,100	8,487,100	8,022,200	7,873,300
Total	13,860,900	13,360,400	10,155,000	9,672,800	14,459,000	13,868,900	10,681,300	10,198,200

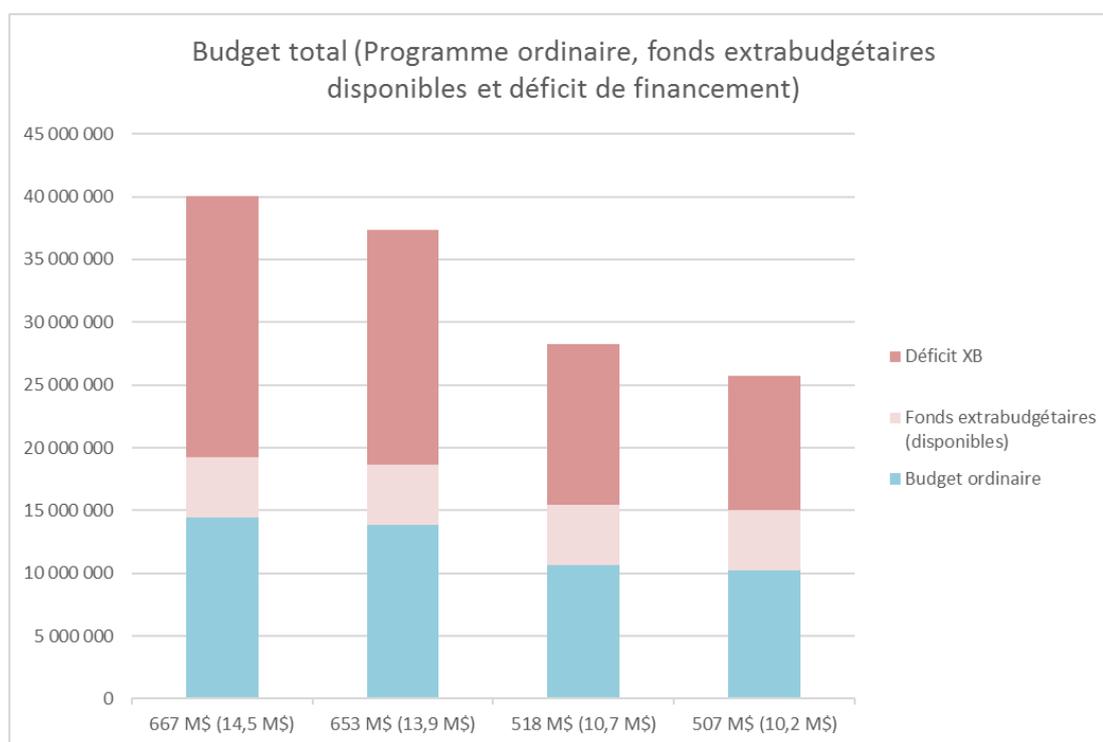


9. Pour la première fois, et conformément aux décisions des États membres de l'UNESCO, le budget de l'Organisation – et donc celui de la COI – présenté dans le C/5 est fondé sur un cadre budgétaire intégré, qui permet une plus grande transparence des ressources et aide à les aligner sur les priorités désignées collectivement. Cela vise à faciliter le dialogue structuré sur le financement, qui a déjà été largement mis en place en ce qui concerne la COI avec l'approbation par ses organes directeurs du Programme additionnel complémentaire de ressources extrabudgétaires, ainsi que des allocations au titre du budget ordinaire et du compte spécial. La nouvelle approche devrait associer plus étroitement les États membres et le Secrétariat, pour s'assurer ensemble que soient réunis les fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme et à la réalisation des résultats escomptés, notamment les opportunités offertes par l'article 10.4 des Statuts de la COI.

10. À la date de l'établissement du présent document, le montant des fonds extrabudgétaires déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme par le biais d'accords signés, s'élève à 4 800 000 dollars. Le Secrétariat a défini des cibles extrabudgétaires qui représentent les fonds qu'il espère mobiliser pour chacun des quatre scénarios budgétaires. La différence entre ces cibles extrabudgétaires et les fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme constitue le déficit de financement qui guidera les efforts de mobilisation de ressources de la Commission.

11. Le tableau et les graphiques ci-dessous résument ces données pour chacun des quatre scénarios. Une ventilation plus détaillée des mêmes données par fonctions et par « activités opérationnelles » et « effectifs », ainsi que par régions, figure plus loin dans le document, en dessous de la description détaillée de chaque scénario.

	667 M\$ (14,5 M\$)	653 M\$ (13,9 M\$)	518 M\$ (10,7 M\$)	507 M\$ (10,2 M\$)
Budget ordinaire	14 459 000	13 868 900	10 681 300	10 198 200
Fonds extrabudgétaires (disponibles)	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Déficit XB	20 773 400	18 713 400	12 776 400	10 726 400
TOTAL	40 032 400	37 382 300	28 257 700	25 724 600



12. Dans ce contexte, il convient de noter que la COI de l'UNESCO peut recevoir des contributions volontaires selon trois modalités principales : crédits ouverts au budget ordinaire, contributions au compte spécial de la COI et accords de fonds-en-dépôt. Le choix de la modalité est négocié avec chaque donateur, en fonction de la nature et du montant de la contribution, ainsi que des exigences en matière de rapports.

13. Tous les fonds reçus par le biais de l'une quelconque des modalités susmentionnées seront pris en compte dans la réalisation des objectifs de mobilisation de ressources extrabudgétaires de la COI qui seront présentés au Conseil exécutif à sa 51^e session, une fois connu le scénario budgétaire définitivement retenu.

14. Conformément au Règlement financier applicable à la COI, les crédits budgétaires pour 2018-2019 au titre du Compte spécial de la COI sont proposés à l'Assemblée pour examen en [appendice](#) au présent document.

PARTIE I (A)

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018–2021 (Premier exercice biennal 2018-2019)

15. Les années 2014-2015 ont été marquées par des évolutions importantes de la gouvernance environnementale internationale, la question sensible des océans ayant bénéficié d'une forte visibilité. Dans une certaine mesure, ces années ont permis à la Commission océanographique de l'UNESCO d'éprouver sa pertinence et son impact. La participation active de l'UNESCO et de sa COI à la Conférence Rio + 20 (2012) et aux activités de suivi de cette dernière a fortement contribué à l'adoption de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 expressément consacré aux océans. L'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) reconnaît le rôle de l'océanographie ainsi que le rôle normatif de la COI en tant que contributions essentielles pour aborder l'ensemble des défis ou dimensions de la durabilité des océans (par exemple la pollution, l'acidification de l'océan, la pêche, les moyens de subsistance en zone côtière). La Commission s'appuiera sur cette reconnaissance pour remplir son mandat en tant que dispositif essentiel des Nations Unies chargé d'orchestrer la coopération mondiale et régionale dans le domaine des sciences océaniques.

16. Conformément à la résolution EC-XLIX.2 adoptée par le Conseil exécutif de la COI en juin 2016, les travaux de la Commission viseront à atteindre le résultat suivant :

« Élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 ».

17. Conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI (document IOC/INF-1314) et à la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée de la COI, pour la période quadriennale 2018-2021, la Commission mettra l'accent sur les quatre grands domaines thématiques suivants (objectifs de haut niveau de la COI), en veillant notamment à ce que tous ses États membres disposent des capacités nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Ces domaines sont brièvement exposés ci-dessous.

Garantir des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables

18. Afin de générer les connaissances relatives au fonctionnement des écosystèmes marins au moment et avec la résolution voulus, il est essentiel de renforcer les capacités et de constituer une base de connaissances dont la gestion et le contrôle de la qualité sont assurés au niveau mondial. Les activités de la COI dans ce domaine incluront : la coordination de recherches fondamentales sur la santé des écosystèmes océaniques ; l'extension des systèmes d'observation de l'océan à la biologie et aux variables écosystémiques ; l'octroi d'une place privilégiée au renforcement de l'actuel réseau mondial de centres de données et d'information, l'accent étant mis sur l'élaboration de produits/services de données/informations contribuant au suivi continu des indicateurs identifiés ; le soutien à l'Évaluation mondiale de l'océan et autres processus connexes ; le développement des capacités afin de garantir la solidité des interfaces science-politiques en matière de gestion des océans.

Systèmes efficaces d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, y compris les tsunamis

19. Les activités de la COI à cet égard continueront de mettre l'accent sur quatre domaines : (i) le soutien à la coordination intergouvernementale de systèmes d'alerte aux tsunamis harmonisés sur le plan régional ; (ii) le renforcement de l'action des centres régionaux d'information sur les tsunamis, qui constituent des centres d'échange d'informations pour l'élaboration de matériels éducatifs et de préparation ; (iii) un développement des capacités et une aide technique ciblés visant à accroître la faculté des États membres à mettre au point des mécanismes de préparation et de sensibilisation

dans un cadre multirisques ; (iv) la fourniture d'un soutien pour permettre des recherches et l'élaboration de politiques qui mènent à l'amélioration des systèmes d'alerte et de la préparation aux tsunamis et aux aléas liés aux océans.

Accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques

20. La COI cherchera à atteindre cet objectif grâce à des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés en menant une action de bout en bout qui :

- commence par un système d'observation de l'océan qui assure un suivi durable des principales échelles du climat mondial (physique, carbone océanique), prépare et renforce les capacités en fournissant les informations locales nécessaires à une adaptation des côtes et pour faire face aux effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur les écosystèmes marins et côtiers, ce système étant lié à un système de gestion des données qui s'appuie sur les normes internationales et les bonnes pratiques ;
- coordonne des recherches sur le climat des océans qui améliorent la compréhension du système climatique et la prédiction de sa variabilité et de ses changements et qui constituent une base de connaissances sur les modifications des écosystèmes océaniques et les stratégies d'adaptation qui y sont associés ;
- établit des partenariats au sein du Cadre mondial pour les services climatologiques et éclaire la COI et d'autres processus d'évaluation ;
- utilise les connaissances scientifiques pour améliorer la gestion et la gouvernance régionales des stratégies de mitigation du climat et d'adaptation à ses effets, en renforçant les capacités grâce à des projets de démonstration et à des outils communs.

Amélioration de la connaissance des nouvelles problématiques

21. De nombreux enjeux environnementaux sont apparus récemment tels que, notamment, les nouveaux polluants (notamment les microplastiques), les espèces envahissantes, les énergies marines renouvelables, l'expansion et l'intensification de l'utilisation des ressources marines, et les effets cumulés des activités maritimes de l'homme. La COI s'attachera en particulier à améliorer la compréhension des possibilités qu'offrent les océans et les changements qui y sont à l'œuvre, notamment en haute mer. Il sera important d'assurer la coordination continue de la recherche scientifique et de présenter ces problèmes d'une manière qui puisse être communiquée aux responsables de l'élaboration des politiques, afin d'illustrer et de promouvoir le principe des économies bleues durables fondées sur la science/le concept de « croissance bleue ».

Commission océanographique intergouvernementale : « Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières »		
Objectifs stratégiques du 37 C/4	Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial	Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable
Résultat escompté de la COI (tel qu'approuvé par le Conseil exécutif de la COI en juin 2016)	Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	
Domaines thématiques proposés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables (ODD 14, mais aussi ODD 2, 4, 6, 8, 12 et 15) 2. Systèmes efficaces d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, y compris les tsunamis (ODD 11, 13, 1, 2 et 3) 3. Accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques (ODD 14, 13, 1, 2 et 11) 4. Amélioration de la connaissance des nouvelles problématiques (ODD 14, 13 et 9) <p>Appuyés par le développement des capacités institutionnelles en tant que fonction transversale, l'accent étant mis sur les priorités globales Afrique et Égalité des genres (conformément à la cible 5.5 de l'ODD 5) et sur les PEID (tous les ODD mentionnés ci-dessus)</p>	

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux relatifs aux océans

22. L'approche de la COI est conforme à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme 2030, qui reconnaît le « *caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux* », ainsi que la nécessité pour les organes et les mécanismes intergouvernementaux tels que la COI d'appuyer les examens thématiques de l'état d'avancement des ODD, y compris des questions transversales telles que l'océan et son rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets, en mettant à contribution « *toutes les parties concernées et [en s'inscrivant], dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci* ».

23. Avec ses objectifs larges intéressant le Programme 2030, la COI possède une solide expertise et joue un rôle de coordination majeur dans le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des cibles des ODD pertinentes. Ainsi, la Commission a été identifiée en tant qu'« organisme responsable » et contributeur essentiel pour les cibles de l'ODD 14 concernant l'acidification des océans, les capacités dans le domaine des sciences de la mer, et la pollution marine. Au-delà de l'ODD 14, la plupart des Objectifs dépendent de l'océan, en particulier l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, l'ODD 4 sur les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, l'ODD 8 sur la croissance économique et l'emploi productif, l'ODD 11 sur les villes

résilientes et durables, et l’ODD 13 sur les changements climatiques. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de la pertinence des domaines thématiques de la COI au regard de chaque ODD, ainsi qu’une répartition détaillée au niveau des cibles de l’ODD 14. Il convient de rappeler que l’ensemble des programmes de la Commission et son résultat escompté sont destinés à contribuer à l’ODD 1 relatif à l’élimination de la pauvreté et à l’ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Récapitulatif de la contribution de la COI à la mise en œuvre du Programme 2030

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI)		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
Domaines thématiques et résultat escompté de la COI	1. Garantir des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables COI-ER		2.4		4.7		6.5		8.4				12.2		14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5		
	2. Systèmes efficaces d’alerte rapide aux aléas liés aux océans, y compris les tsunamis COI-ER	1.5	2.4	3.9 3.d									11.b	13.1 13.3				
	3. Accroissement de la résilience et de l’adaptation au changement et à la variabilité climatiques COI-ER	1.5	2.4											11.b	13.1 13.2 13.3 13.b	14.2 14.3		
	4. Amélioration de la connaissance des nouvelles problématiques COI-ER								9.5						13.3	14.3 14.5 14.a		
	Développement des capacités (domaine thématique transversal) COI-ER	1.5		3.9 3.d	4.7	5.5	6.5		8.4	9.5			11.b	12.2 12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5	

24. La COI pourra contribuer à la mise en œuvre des ODD et à l’établissement de rapports à ce sujet, par le biais de ses programmes régionaux et de ses initiatives mondiales, de son Rapport mondial sur les sciences océaniques, ainsi que de son réseau mondial de centres nationaux de données océaniques dans le cadre de l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE).

25. Bien que le rôle de l’océan ne soit toujours pas suffisamment reconnu dans le débat sur le changement climatique, malgré une visibilité accrue durant la COP-21, le fait que le monde se soit mis d’accord sur un régime climatique universel donne à l’UNESCO et à sa COI l’occasion de participer et de contribuer au processus de mise en œuvre de l’Accord de Paris sur le climat. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme étant essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et appuyer la prise de décisions, la COI continuera de se pencher sur les problématiques relatives au changement climatique principalement par le biais de contributions, en termes d’observation océanographique, au Système mondial d’observation du climat (SMOC) – par le biais du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) – et de contributions scientifiques au Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) par le biais du Programme mondial de recherche sur le climat et de ses propres programmes scientifiques. La pertinence future de la Commission dépendra de sa capacité à mobiliser les États membres et à s’associer à la communauté scientifique et à la société civile pour mettre en évidence les liens étroits entre l’océan et le climat dans le cadre des prochaines Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La récente décision du GIEC de faire paraître un rapport spécial sur le changement climatique, les océans et la cryosphère donnera à la COI l’occasion d’apporter, en tant qu’organisme chef de file des Nations Unies pour les observations mondiales de l’océan, une source essentielle de données et d’informations pour tous les aspects des travaux menés sur le climat. Dans ce contexte, sa coopération avec l’Organisation météorologique mondiale (OMM), par l’intermédiaire de la Commission technique mixte d’océanographie et de météorologie marine (JCOMM) – un exemple unique de commission mixte de deux institutions des Nations Unies – et du coparrainage du Programme mondial de recherche sur le climat, le principal organe de recherche international axé sur les connaissances et les prédictions climatiques et les applications basées sur la recherche, est de la plus haute importance.

26. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) de 2014 mettent l'accent sur les risques importants que crée l'élévation du niveau de la mer et les autres conséquences négatives du changement climatique, et sur le fait que les perspectives de croissance des petits États insulaires en développement (PEID) ont été affectées par les catastrophes naturelles et la dégradation des écosystèmes côtiers et marins. Elles engagent la communauté internationale à prêter une attention accrue aux événements météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion des côtes et à l'acidification des océans. En outre, elles appellent instamment à intensifier les soutiens en matière de technologie, de finance et de renforcement des capacités en rapport avec l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'assistance en vue d'améliorer le suivi des données de référence relatives aux systèmes insulaires. L'engagement de la COI en faveur des PEID s'appuiera sur le Plan d'action et la Stratégie pour les PEID adoptés par ses États membres en juin 2016 en réponse aux Orientations de Samoa (document IOC/EC-XLIX/2 Annexe 5), et mettra l'accent en particulier sur le renforcement des actions des PEID relatives aux systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, sur l'aménagement de l'espace marin, sur le développement des capacités scientifiques et technologiques marines des PEID, et sur l'amélioration de la coopération pour évaluer les impacts de l'acidification des océans.

27. Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 met lui aussi l'accent sur la coopération internationale, régionale, sous-régionale et transfrontières et préconise une approche préventive plus large privilégiant davantage la dimension humaine. Il fixe sept cibles mondiales, parmi lesquelles la nécessité, d'ici à 2030, de renforcer substantiellement l'assistance aux pays en développement afin de compléter leurs actions nationales et de garantir l'accès aux systèmes d'alerte multi-aléas ainsi qu'aux informations et évaluations sur les risques de catastrophe. À l'heure actuelle, avec un budget très modeste, la COI coordonne un système mondial d'alerte aux tsunamis valant plusieurs centaines de millions de dollars, appuyé par quatre systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis dans toutes les régions de l'océan exposées au risque de tsunamis. Le système d'alerte aux aléas de la COI est pleinement conforme au Cadre d'action de Sendai et particulièrement utile dans le cas des PEID et des pays côtiers de faible altitude. La Commission continuera d'élaborer des services en vue de répondre aux besoins des gouvernements et du grand public en matière d'alerte et d'atténuation des risques côtiers, notamment les tsunamis, les conditions de vagues extrêmes et les inondations, les efflorescences algales nuisibles, le blanchissement du corail et les incidents provoquant une pollution marine, avec l'appui de la gestion des observations continues, des données et de l'information, par exemple sur le niveau des mers dans le cadre du Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS).

28. En ce qui concerne les évaluations mondiale et régionales et les données scientifiques devant servir de base aux politiques, l'avantage comparatif de la COI réside dans la position unique qu'elle occupe en tant que cadre intergouvernemental destiné à faire avancer la recherche et à recenser les nouvelles problématiques scientifiques grâce à des actions collaboratives. Le programme océanographique de la Commission et ses organes subsidiaires régionaux s'attachent à aider ses États membres face aux questions émergentes relatives à la désoxygénation, au changement climatique et à l'évolution mondiale du phytoplancton et du carbone bleu, tout en maintenant son rôle de chef de file dans la coordination de la recherche sur l'acidification de l'océan, les séries chronologiques d'écologie marine, la pollution marine (y compris par les plastiques et microplastiques), l'enrichissement en nutriments et les efflorescences algales nuisibles. Dans ces domaines, la COI apportera des contributions essentielles aux processus d'élaboration des politiques scientifiques tels que le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies (WOA-II) et la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

29. Les évaluations mondiale et régionales des océans s'appuieront également sur l'IODE de la COI, seul cadre organisationnel à traiter exclusivement de l'échange international de données océanographiques, avec l'aide des connaissances de terrain et de l'expertise des organes subsidiaires régionaux de la COI, sur le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), la principale base de données mondiale sur la biodiversité océanique, qui contribue à au moins 20 objectifs des Nations Unies concernant la biodiversité, et sur leur réseau mondial de

centres de données et d'information. L'IODE et l'OBIS seront essentiels pour renforcer les capacités nécessaires et constituer une base de connaissances dont la gestion et le contrôle de la qualité sont assurés au niveau mondial.

30. La COI continuera de jouer son rôle reconnu en tant qu'organisation chef de file des Nations Unies en matière d'aménagement de l'espace marin, comme l'a déjà démontré l'adoption des directives de la COI par plus de 40 pays qui se sont lancés dans la gestion des océans (*Marine spatial planning: a step-by-step approach toward ecosystem-based management*, IOC Manuals and Guides, 53). Par le biais de son programme relatif à la gestion intégrée des zones côtières, la Commission collaborera étroitement avec d'autres partenaires des Nations Unies afin de fournir un appui technique aux États membres participant à 17 projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins du FEM, mis en œuvre principalement dans le monde en développement, et élaborera de nouveaux outils et renforcera les capacités en matière de gestion écosystémique à l'échelle nationale et régionale.

31. La COI participera à l'élaboration d'un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à conserver et exploiter durablement la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (en « haute mer » et aux alentours) dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), qui sera adopté en 2018, notamment en ce qui concerne la recherche en sciences marines, le développement des capacités et le transfert de techniques marines.

Priorité globale Afrique

32. L'Agenda 2063 de l'Union africaine reconnaît que « l'économie bleue de l'Afrique sera un contributeur majeur à la transformation continentale et de la croissance, en permettant les progrès des connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la croissance d'une industrie maritime à l'échelle de l'Afrique, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre ainsi que de la pêche, et l'exploitation et la valorisation des minerais qui ne sont pas encore exploités ainsi que d'autres ressources ». L'Union africaine a également adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (AIMS 2050), qui décrit les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir la création de plus de richesses grâce aux océans et aux mers de l'Afrique en mettant en place une économie bleue prospère et viable de manière à préserver durablement l'environnement. La Stratégie AIMS 2050 comme les ODD reconnaissent explicitement le rôle que joue la COI dans la promotion de la recherche scientifique et le développement des capacités, ainsi que dans le transfert de technologies en sciences de la mer.

33. La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives visant l'avènement de citoyens possédant des notions en sciences océaniques en Afrique en ciblant tous les pans de la société et en favorisant la collaboration entre les chercheurs en sciences de la mer, les éducateurs et d'autres parties prenantes, telles que les décideurs et le secteur privé.

34. Au cours de la prochaine période quadriennale, le Secrétariat d'IOCAFRICA, basé au Bureau de l'UNESCO à Nairobi, centrera ses efforts sur la mise en place d'un grand projet sur ce thème, conjointement avec le Bureau de l'Organisation à Venise et en collaboration avec le Secteur de l'éducation. Les principaux objectifs de cette initiative intersectorielle liée à la priorité globale Afrique seront les suivants : (i) fournir des informations scientifiques à l'intention de diverses catégories d'utilisateurs, notamment les gestionnaires des ressources, les instituts de recherche et établissements universitaires ainsi que les programmes régionaux et internationaux, afin de faciliter la gestion intégrée des milieux marins et côtiers et de leurs ressources ; (ii) instaurer et renforcer les liens entre la communauté scientifique et les gouvernements, les organismes et programmes régionaux et internationaux (dont les institutions des Nations Unies et les ONG) et d'autres utilisateurs potentiels des résultats de la recherche océanographique (y compris le grand public) ; et (iii) améliorer l'interface science-politiques pour les sciences de la mer en Afrique.

35. La COI affectera, à partir du budget qui lui est alloué au titre du Programme ordinaire, des ressources financières et humaines appropriées pour l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives clés susmentionnées, et cherchera à obtenir des fonds extrabudgétaires, au besoin. Elle tirera le meilleur parti de son dispositif hors Siège en Afrique par l'intermédiaire d'IOCAFRICA, tout en renforçant sa collaboration avec les communautés économiques régionales et en participant aux groupes thématiques des Nations Unies pertinents (c'est-à-dire aux mécanismes de coordination régionale), afin d'identifier des projets et programmes stratégiques en ciblant le développement des capacités institutionnelles.

Priorité globale Égalité des genres

36. La COI continuera de mettre en œuvre la priorité globale Égalité des genres de l'Organisation, notamment à travers les informations qui seront publiées dans le *Rapport mondial sur les sciences océaniques* à paraître en juin 2017. Le Rapport présentera une vue d'ensemble ventilée par sexe de la répartition des chercheurs dans différents domaines des sciences océaniques. Ces données serviront de référence pour élaborer des cibles et des indicateurs de performance biennaux pertinents pour la prochaine période quadriennale des activités menées par la COI en appui à la cible 5.5 de l'ODD 5.

37. Les réseaux océanographiques internationaux sont importants pour encourager la recherche océanographique à l'échelle mondiale, notamment dans les PEID, dans les pays en développement et en Afrique. Durant la prochaine période quadriennale, un ensemble complet de mesures sera élaboré pour favoriser l'égalité des genres dans la composition et la direction des réseaux de la COI.

Coopération intersectorielle

38. Sur le plan de la coopération intersectorielle, la COI contribue activement à la coopération menée à l'échelle de l'Organisation dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, des PEID et du changement climatique, sous la coordination du Secteur des sciences exactes et naturelles. Outre cette coopération et la collaboration historiquement forte de la Commission avec le Programme hydrologique international (PHI) en matière de gestion intégrée des ressources en eau, et avec le Secteur de la culture (CLT) dans le domaine de l'aménagement de l'espace marin, la COI s'emploiera à renforcer sa coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) concernant l'éthique et les océans.

39. Par ailleurs, des initiatives intersectorielles seront mises en place au niveau régional, en particulier en Afrique (voir la section ci-dessus sur la priorité globale Afrique).

Exécution du programme

Partenariats

40. La COI a l'intention de renforcer et d'élargir davantage ses partenariats, en améliorant sa coopération avec les ONG, les organisations scientifiques régionales, les professionnels, les réseaux d'institutions et de spécialistes et le grand public par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires régionaux et autres. Pour ce faire, la Commission devra mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée et efficace, lui permettant de démontrer pleinement l'impact de son travail. Étant donné que les affaires océaniques et maritimes génèrent de nombreuses activités socioéconomiques, la COI mobilisera le soutien des États membres et des institutions économiques internationales et régionales en vue de sensibiliser les acteurs concernés à l'importance des activités océaniques pour l'économie et la croissance nationales. En matière d'initiation à l'océan, la COI doit en outre réaffirmer son rôle de médiateur entre les communautés scientifique et politique. Dans le cadre d'ONU-Océans, la Commission collaborera avec d'autres membres tels que ONU-Environnement, la FAO et l'OMM pour mettre en place des « activités favorables aux ODD ». La COI souhaiterait également que les activités intersectorielles sur les processus du Programme 2030, du Plan d'action pour les PEID, du Cadre d'action de Sendai et des Conférences des Parties

à la CCNUCC donnent lieu à ce type d'activités conjointes, afin de maximiser l'avantage comparatif de l'approche interdisciplinaire globale de l'UNESCO vis-à-vis des grandes questions sociétales.

Mobilisation de ressources

41. Afin de garantir une mobilisation de ressources suffisante pour ses activités principales, la COI envisagera la gestion et la coordination des projets extrabudgétaires ainsi que la prestation de services sous un angle plus stratégique. Alors que la Commission tend à mettre en place des systèmes océanographiques essentiels, une mission difficile qui requiert des efforts durables et ciblés, de nombreuses autres organisations dans le monde utilisent aujourd'hui les données et observations océaniques pour créer des produits qui améliorent leur propre visibilité. Par conséquent, le rôle que la COI joue en amont dans le processus de diffusion de l'information est parfois difficile à expliquer aux principaux partenaires et bailleurs de fonds, et plus encore au grand public. Pour y parvenir, la Commission procédera avec soin au choix et à la hiérarchisation de ses cibles en matière de collecte de fonds et mettra en place une stratégie de communication efficace, personnalisée et productive afin d'atteindre ses objectifs organisationnels généraux, de collaborer efficacement avec les parties prenantes concernées et de mettre en évidence l'impact de ses activités.

42. Dans le cadre de cette démarche et de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, la COI continuera de collaborer avec ses partenaires financiers lors de consultations bilatérales et collectives avec les donateurs qui, une fois le C/5 approuvé, déboucheront sur des dialogues structurés sur le financement en vue de répondre ensemble aux besoins en la matière.

43. Dans ce contexte, des efforts seront consentis pour diversifier l'actuelle base de donateurs de la COI et mettre en place des arrangements prévisibles à plus long terme avec les partenaires financiers. On s'attachera en outre à obtenir une proportion croissante de fonds plus flexibles, affectés d'une manière moins contraignante.

Viabilité du programme

44. Alors que les activités et compétences de la COI sont très demandées, comme l'ont confirmé les réponses au questionnaire sur le 39 C/5, qui placent l'ODD 14 sur l'océan et l'ODD 13 sur les changements climatiques parmi les cinq plus hautes priorités pour plus de la moitié des États membres ayant répondu, la Commission s'est lancée dans un vaste exercice d'évaluation comparant les aspects clés de son mandat et de ses fonctions essentielles aux nouveaux cadres stratégiques internationaux et à l'actuelle proposition de Projet de programme et de budget de la COI pour 2018-2021. Cet exercice s'appuie également sur les priorités et les orientations convenues par les organes directeurs de la Commission, y compris l'examen du Rapport stratégique sur les résultats par le Conseil exécutif de la COI à sa 49^e session en juin 2016, la feuille de route directrice sur « L'avenir de la COI », et la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO dans son rapport sur l'audit de la COI effectué en avril 2016. Ces examens stratégiques et l'application des recommandations permettront d'accroître la visibilité de la Commission dans son mandat central et unique en matière d'observations continues à long terme et de gestion des données et de l'information connexes, de systèmes d'alerte rapide pour les risques côtiers, de renforcement des capacités, de recherche scientifique marine, de transfert des techniques marines et d'interface science-politiques, en articulant les priorités mondiales avec les priorités régionales et nationales.

45. Le secrétariat très réduit de la COI est censé superviser la mise en œuvre du programme et fournir une assistance administrative aux groupes d'experts et aux organes directeurs de la Commission, et doit également répondre aux exigences de l'UNESCO en matière de contrôle de l'exécution du programme, de gouvernance et d'établissement de rapports. L'inadéquation entre la taille actuelle du secrétariat et l'étendue de ses activités constitue le risque principal pour la bonne

exécution du programme. Pour citer l'expression tout à fait appropriée du Commissaire aux comptes de l'UNESCO, « la COI est à la croisée des chemins ».

46. La Commission continuera de prendre appui sur les atouts dont elle dispose déjà dans certaines fonctions et certains programmes qui mobilisent, avec une base de ressources très restreinte, un investissement annuel des États membres de plusieurs milliards de dollars dans l'océanographie, les observations océaniques, les systèmes de données et la fourniture d'informations océanographiques utiles à la société. Afin de maximiser l'exécution et l'impact de ses activités en vue de la réalisation du Programme 2030, la Commission recentrera ses programmes et ses ressources sur les axes exposés ci-après : (i) développer les capacités, promouvoir l'innovation et l'apprentissage et faciliter le transfert des techniques marines ; (ii) apporter un soutien normatif aux pays pour mettre en place, exécuter et suivre des activités et rendre compte de la mise en œuvre de l'ODD 14 et des cibles correspondantes ; (iii) fournir des conseils scientifiquement fondés sur les politiques à suivre pour instaurer une gouvernance et une gestion intégrées des océans ; (iv) maximiser le rôle de mobilisation de la COI en rassemblant les acteurs des sphères publique, privée, politique et scientifique pour mettre en œuvre et suivre des activités liées aux océans et en rendre compte ; (v) continuer de rendre opérationnelle la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021) (document IOC/INF-1332), sur la base des conclusions du premier Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques.

Scénarios budgétaires et ajustements correspondants

47. Le scénario de 653 millions de dollars aura des conséquences sur la capacité de la COI à accompagner et soutenir ses États membres dans la mise en œuvre et le processus de suivi de l'ODD 14, concernant notamment le développement des capacités des PEID et des pays les moins avancés (PMA). Outre les responsabilités qui découlent de sa désignation en tant qu'organisme responsable pour un certain nombre d'indicateurs de l'ODD 14, il est essentiel que le budget ordinaire de la COI soit suffisamment stable pour le succès des propositions concrètes, en cours d'élaboration par la Commission et à présenter aux organes directeurs de la COI et de l'UNESCO pour approbation, dont l'objet est de placer l'Organisation au cœur du programme mondial de développement afin de répondre aux grandes problématiques actuelles et nouvelles dans le domaine de la recherche, des observations et des services scientifiques océaniques, et de contribuer ainsi à créer « l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons ».

Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières (Axe d'action 1 du Projet de 39 C/5)

48. Le cadre de résultats de la COI proposé plus loin est articulé autour des six fonctions de la Commission définies dans sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. Il a bénéficié d'une approche conceptuelle conjointe de la programmation, avec l'intégration des priorités régionales dans les objectifs des programmes mondiaux, en consultation avec les organes subsidiaires régionaux de la COI. Ces fonctions sont exposées dans les paragraphes ci-après, lesquels contiennent également des informations utiles sur les propositions d'interventions et d'activités clés de la COI pour la période quadriennale 2018-2021, en vue de la mise en œuvre des six fonctions.

Fonction A de la COI : recherche océanique

49. Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) mène des projets à grande échelle et à long terme dans les domaines de l'observation et de la modélisation en climatologie, et offre un cadre international très reconnu pour évaluer les progrès et définir de nouveaux axes de recherche en vue d'améliorer les connaissances sur le climat et de les convertir en de multiples applications pratiques profitant directement à la société. Grâce à cette coopération, la COI et le PMRC font avancer les connaissances scientifiques nécessaires pour prédire les changements climatiques régionaux et mieux comprendre et quantifier le rôle de l'océan en tant que puits naturel de CO₂, ce qui est capital pour établir des scénarios de stabilisation des émissions à l'échelle internationale et prévoir l'évolution du climat en tenant compte des processus océaniques.

Une coopération et une coordination scientifiques internationales soutenues sont nécessaires pour donner une vue d'ensemble des changements climatiques à l'échelle planétaire. Grâce aux activités de recherche menées sur les sources et les puits de carbone océanique par l'intermédiaire, par exemple, du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), sur l'acidification des océans par le biais du partenariat international qu'est le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON), et sur les écosystèmes à carbone bleu à travers l'initiative Carbone bleu, les États membres de la COI reçoivent des conseils scientifiques et techniques sur les questions relatives au carbone océanique, à l'acidification des océans, au carbone bleu et à l'atténuation des effets du changement climatique. La Commission est l'organisme responsable pour l'indicateur de la cible de l'ODD 14 relative à l'acidification des océans (14.3). Pour s'acquitter de cette tâche, elle centralise par le biais du Portail de données GOA-ON toutes les données d'observation disponibles sur l'acidification des océans ayant fait l'objet d'un contrôle de la qualité. Par ailleurs, diverses initiatives scientifiques internationales dirigées par la COI émettent des avis pertinents et fournissent de nouveaux outils afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, ainsi que les effets sur les services écosystémiques du changement et de la variabilité climatiques et de l'acidification et la désoxygénation des océans (Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine – IGMETS –, Groupe d'experts sur les changements climatiques et les tendances internationales de phytoplancton dans l'océan – TrendsPO –, Réseau de suivi de la concentration en oxygène dans l'océan mondial – GO2NE). Ces groupes permettent aux instituts de recherche nationaux de collaborer et de renforcer la base de connaissances aux fins de la formulation de politiques et de la prise de décisions.

50. En soutenant les programmes mondiaux de la COI, les organes subsidiaires régionaux confirment l'avantage comparatif de la Commission en matière d'élaboration et d'exécution de programmes de recherche conjoints bénéficiant de l'appui des États membres et spécialement conçus pour répondre aux questions qui les intéressent en ce qui concerne les estuaires, les côtes et les zones transfrontières, telles que la conservation de la biodiversité marine, la santé des écosystèmes, les processus océaniques et le climat.

Fonction B de la COI : systèmes d'observation et gestion des données

51. Les avantages générés par les données océaniques pour la société dépendent d'une chaîne de valeur qui aboutit à des services axés sur l'utilisateur opérationnels (alertes rapides) ou stratégiques (évaluations), associe la prévision ou l'analyse scientifiques ainsi que les systèmes interopérables de gestion des données et de l'information, et requiert des activités continues d'observation des océans pour alimenter ces systèmes. Les utilisateurs potentiels des services océaniques sont nombreux, des domaines liés au climat (dans lesquels le Système mondial d'observation du climat – SMOC – opère de manière transversale) aux services océaniques opérationnels et à la santé des océans. La mise en place de systèmes intégrés pour l'observation continue des océans et pour la gestion des données maximise l'utilité de ces informations pour les États membres. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et ses alliances régionales (GRA) et le domaine d'activité relatif aux observations de la JCOMM et son Centre de soutien aux programmes d'observation *in situ* (JCOMMOPS) sont les programmes essentiels de la COI. Ils coordonnent un système d'observation continue des océans, en appliquant un cadre sur l'observation océanique pour définir des exigences communes, coordonner les observations – y compris en promouvant les normes et les bonnes pratiques – et assurer des interfaces appropriées avec les systèmes de gestion des données océaniques. Ces observations doivent être coordonnées selon des normes communes et intégrées pour obéir à de multiples objectifs. Les nouvelles techniques et variables d'observation devront être prises en compte quand elles seront prêtes, et les capacités mondiales réalisant ces observations devront être renforcées, en particulier par le biais d'activités à l'échelon régional.

52. Ces programmes prennent appui sur des réseaux d'observation financés par les États membres et mobilisent un important effectif scientifique d'opérateurs du système d'observation continue des océans, lequel bénéficie essentiellement de financements de durée limitée consacrés

à la recherche. Grâce à ces programmes, le système d'observation continue des océans fourni aux États membres est mieux coordonné, plus intégré et plus réactif.

53. Les produits intermédiaires à mettre en œuvre pour s'acquitter de cette fonction comprennent :

- les exigences communes et les orientations stratégiques énoncées dans les spécifications des variables océaniques essentielles ;
- le suivi des mesures des progrès, des activités et des risques, avec la possibilité de ventiler les données par bassin, région et État membre ainsi qu'en fonction des objectifs convenus au niveau mondial ;
- la promotion des normes et des bonnes pratiques, y compris le développement des capacités ;
- l'interopérabilité et l'application des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des données en réseau ;
- la fourniture de services de coordination technique continus pour les opérateurs du système d'observation basés dans les États membres ;
- la mise en place d'une plate-forme de communication et d'information pour les observations continues.

54. Tandis que de nombreux États membres ont contribué au GOOS par le biais des activités de ses alliances régionales (« sur le papier », 104 États membres, dont 5 en Afrique et 39 dans les PEID), les alliances régionales pour le GOOS et les structures d'évaluation scientifique et de coordination des observations ont une portée plus limitée. Le plus grand réseau d'observation du GOOS et de la JCOMM compte une soixantaine d'États membres actifs, alors que quelque 30 États membres peuvent utiliser une gamme plus étendue de services de coordination et d'orientations stratégiques dans le cadre du GOOS et de la JCOMM.

55. Avec ce niveau de financement (Programme ordinaire et intégralité des ressources extrabudgétaires requises), le GOOS et la JCOMM seront en mesure de répondre pleinement à un éventail plus large d'utilisateurs et de besoins, suivant les axes ci-après :

- maintenir les observations physiques de l'océan pour les projections et services climatiques ;
- développer les réseaux d'observation vers le littoral de façon à mieux répondre aux besoins locaux ;
- amplifier les observations des variables biologiques et écosystémiques relatives à la santé des océans et à l'ODD 14 en mettant en place la coordination, les normes et les bonnes pratiques nécessaires dans ces réseaux d'observation, et participer énergiquement à l'élaboration d'indicateurs et d'évaluations aux niveaux régional et mondial ;
- encourager vivement le développement des alliances régionales pour le GOOS en investissant conjointement dans des projets.

56. Dans cette chaîne de valeur, l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) s'occupe de la gestion et de l'échange mondial de données océanographiques. D'importants volumes de jeux de données fiables concernant de nombreuses variables océaniques, collectés via les systèmes d'observation susmentionnés, doivent être gérés et mis en commun au niveau mondial. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) fera partie de cette architecture de données reliées entre elles, ce qui permettra

d'intégrer des données sur l'environnement et la biodiversité. Bien que l'IODE ait créé son Portail des données océanographiques, ce système n'est pas encore mondial, mais relie un nombre limité de nœuds. Il n'a pas été possible pour le moment d'établir des nœuds dans les pays en développement.

57. À ce jour, les États membres ont accès et recours à 48 millions d'enregistrements de la base de données OBIS pour ce qui est des données scientifiques et d'évaluation, à 6 900 documents partagés dans des fonds documentaires de l'IODE sur le savoir-faire en matière de recherche, et à 500 jeux de données dans le Portail IODE des données océanographiques. Il n'existe pas de portail mondial de données.

58. Avec ce niveau de financement (Programme ordinaire et intégralité des ressources extrabudgétaires requises), l'IODE pourra entamer la mise en place d'un système de portail de données océanographiques véritablement mondial, qui regroupera les systèmes de données nationaux et régionaux existants. En outre, le réseau de l'IODE sera agrandi d'environ 75 % et couvrira la plupart des États membres.

59. La deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) est un programme scientifique mondial de premier plan qui amènera la communauté scientifique internationale à participer, sur la période 2015-2020, à des travaux de recherche océanographique et atmosphérique collaboratifs en partant des milieux côtiers vers la haute mer, et fournira de nouvelles données sur l'océan Indien qui seront cruciales pour le futur développement durable et l'expansion de l'économie bleue de cet océan. Les activités de l'EIOI-2 accorderont une place de choix au développement des capacités de tous les pays qui bordent l'océan Indien, pour leur permettre de comprendre et mettre en application les données d'observation ou les résultats de la recherche, et ainsi de répondre à leurs besoins et prendre des décisions sur le plan socioéconomique. Avec ce niveau de financement, d'importants investissements conjoints pourront être effectués dans des projets de développement des capacités individuelles abordant les thèmes scientifiques de l'EIOI-2 et répondant à ses besoins opérationnels.

60. Dans cette chaîne de valeur, les sous-commissions régionales de la COI (IOCAFRICA, IOCARIBE et WESTPAC) mettent en place des observations et services océaniques régionaux continus dans le cadre du GOOS, appuyant ainsi les efforts déployés par les États membres, en particulier les pays en développement, pour répondre aux besoins d'un large éventail d'activités humaines en rapport avec l'atténuation des aléas marins, la prospection pétrolière et gazière, la pêche, la navigation, les opérations de recherches et de sauvetage en mer, la gestion des parcs marins et les activités de loisirs sur les côtes.

Fonction C de la COI : alerte rapide et services

61. La résilience de la société aux aléas liés à l'océan dépend de l'utilisation efficace du corpus de connaissances scientifiques dans les services continus d'alerte rapide pour la protection de la vie, de la santé et des biens sur les côtes et en mer, et de l'éducation aux risques dans ce domaine.

62. Le programme de la COI relatif aux tsunamis, parce qu'il coordonne au niveau intergouvernemental les systèmes régionaux d'alerte et les actions de développement des capacités et soutient les projets nationaux et régionaux, est un acteur clé de la mitigation des risques de tsunami au niveau mondial. La formation et l'éducation des parties prenantes constituent l'une de ses principales activités. Réduire les pertes en vie humaines et la dégradation des moyens de subsistance engendrées par les tsunamis nécessite d'évaluer le risque de tsunami, de mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et d'enseigner les mesures de préparation aux populations exposées.

63. La prestation de services d'alerte rapide pour les aléas liés à l'océan (glaces de mer, vagues, ondes de tempête et efflorescences algales nuisibles) exige une coordination intergouvernementale et la promotion de normes et de bonnes pratiques communes. Beaucoup de ces services reposent

sur le développement de systèmes de prévision océanique opérationnels. Les services relatifs aux glaces de mer, vagues, ondes de tempête ainsi qu'aux systèmes opérationnels de prévision océanique sont coordonnés au niveau intergouvernemental par le biais de la Commission technique mixte OMM-COI (JCOMM), avec le concours d'organismes océaniques et de services météorologiques partout dans le monde. L'élaboration de guides de bonnes pratiques est utile aux nouveaux venus, et ces guides peuvent servir de base aux activités de développement des capacités.

64. Bien que naturellement présentes dans les écosystèmes marins, l'apparition de certaines microalgues dans les eaux marines ou saumâtres constitue un risque important qui peut provoquer une mortalité massive des poissons, contaminer les fruits de mer par des toxines, menacer la santé publique et modifier les écosystèmes d'une manière que les humains considèrent comme préjudiciable. Les conséquences économiques et sociales pourraient être considérables. En outre, le développement de certaines algues nocives est lié à l'eutrophisation et autres modifications anthropiques. Le Programme de la COI sur les efflorescences algales nuisibles constitue une plateforme de coopération mondiale de premier plan pour élaborer des produits fondés sur les connaissances en vue de renforcer les capacités des États membres dans les domaines de l'observation, de la modélisation et de la gestion des apports en nutriments et des événements algaux nuisibles à échelle locale et régionale. Au niveau régional, les sous-commissions régionales de la COI font également progresser la recherche scientifique, développent les capacités des États membres et leur apportent une assistance technique d'urgence afin d'atténuer les effets néfastes des efflorescences algales nuisibles et du blanchissement du corail.

Fonction D de la COI : évaluation/information pour l'élaboration de politiques

65. L'existence d'interfaces solides entre sciences océaniques et politiques aux niveaux mondial, régional et national est essentielle pour la formulation de politiques et la prise de décisions reposant sur des données factuelles. La COI contribue à plusieurs processus mondiaux d'évaluation visant à surveiller les océans et repérer les modifications des conditions océaniques, notamment l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies, la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, nouvellement établi. Le rôle d'organisme responsable dévolu à la Commission pour plusieurs cibles de l'ODD 14 confère à ses programmes scientifiques, de gestion de données et de développement des capacités une nouvelle responsabilité concernant la fourniture d'un appui normatif aux pays pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD sur les océans et l'établissement de rapports à ce sujet. Des outils spécifiques sont nécessaires pour aider les États membres à atténuer les menaces liées aux océans. Plus précisément, l'augmentation des apports en nutriments liée à la hausse de la production primaire peut provoquer le développement d'efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie et des effets néfastes sur les ressources halieutiques, les services écosystémiques, la santé humaine ou les activités de loisir. Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux préindustriels, et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis quarante ans. La COI aidera les responsables politiques et techniques à concevoir et favoriser des stratégies pour améliorer la gestion de l'utilisation des nutriments à la source, notamment dans le secteur agricole, et réduire l'afflux de nutriments provenant de diverses sources dans le milieu naturel. La capacité des États membres à gérer la charge en nutriments des environnements côtiers est renforcée par le biais d'une formation technique contenue dans la boîte à outils sur la gestion mondiale des nutriments, élaborée dans le cadre d'une collaboration interinstitutions pour le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM) et de la mise au point ciblée de l'indicateur du potentiel d'eutrophisation des zones côtières (ICEP) en tant qu'indicateur pour la cible ODD 14.1. Par ailleurs, conjointement avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI), la COI investira dans des activités de soutien à l'élaboration de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), qui permettront d'étendre les connaissances sur la profondeur et les caractéristiques du plancher océanique – ce qui est essentiel pour appuyer la recherche océanographique – et de produire des modèles d'inondations dues aux tsunamis, de vagues, d'ondes de tempêtes et d'érosion côtière pour les zones côtières. Les États membres s'appuieront sur des cartes à haute résolution pour définir des plans de gestion des zones côtières

et marines situées dans leurs eaux nationales. Une aide technique leur sera fournie, en particulier aux États membres les plus vulnérables face aux aléas côtiers et au changement climatique, afin d'évaluer, de concevoir et mettre en œuvre des plans fondés sur la science pour la mitigation des aléas côtiers et l'adaptation à ces derniers, sur la base des outils de la COI existants. On cherchera en outre à accéder à des mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert.

Fonction E de la COI : gestion et gouvernance durables

66. En servant de point focal pour les sciences océaniques au sein du système des Nations Unies, la COI continuera de participer aux activités interinstitutions pertinentes visant à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, conformément à son rôle d'organisme responsable pour l'ODD 14, ainsi qu'à appliquer l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les Orientations de Samoa et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Des directives sur la politique générale et les grandes lignes de l'activité de la Commission seront fournies par les organes directeurs de la COI (Assemblée et Conseil exécutif), et mises en œuvre par les organes subsidiaires régionaux, à savoir la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), le Secrétariat régional de la COI pour la Sous-Commission pour le Pacifique occidental (WESTPAC) et le Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO), récemment relancé. On s'emploiera à renforcer la coordination entre les programmes mondiaux et les organes subsidiaires de la Commission afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. La COI prendra la tête de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et renforcera la capacité des États côtiers à gérer leurs ressources marines et côtières à l'intérieur d'un cadre écosystémique. La stratégie de la Commission concernant l'aménagement de l'espace marin reposera sur une double approche consistant à accroître les possibilités de développement d'économies fondées sur l'océan tout en veillant à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques marins et côtiers. À cette fin, un soutien technique et des activités habilitantes seront mises en œuvre pour aider les pays à lancer le processus d'aménagement de l'espace marin, et des activités de suivi des bonnes pratiques et d'établissement de rapports sur ces dernières seront menées par un réseau renforcé de responsables de l'aménagement de l'espace marin et de la gestion écosystémique. Des outils d'aide à la décision, qui prendront la forme d'atlas marins assortis de systèmes de données intégrés, seront également mis en place dans au moins deux régions pour appuyer la gestion des zones côtières et des écosystèmes. La gouvernance écosystémique à l'échelle mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes sera assurée en générant des connaissances, renforçant les capacités, mobilisant des partenaires publics et privés et favorisant l'apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud. Ces activités seront soutenues par une collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Fonction F de la COI : développement des capacités (fonction transversale)

67. En vue de parvenir à une participation équitable de l'ensemble des États membres de la COI aux programmes de la Commission et de faire en sorte que tous ces États disposent des capacités nécessaires pour traiter les questions nationales et régionales liées à l'océan, un vaste programme coordonné de développement des capacités à l'échelle de la COI est en train d'être mis en place.

68. La stratégie de la COI pour le développement des capacités et les plans d'exécution qui s'y rapportent (mondiaux et régionaux) répondront à ces besoins. À ce niveau de soutien financier, et grâce à des efforts fructueux de mobilisation de fonds extrabudgétaires, la COI sera en mesure de réunir les moyens financiers nécessaires pour mettre ces plans en œuvre. Une formation et un enseignement seront dispensés par le biais d'un réseau mondial de centres régionaux de formation (et de recherche) qui pourrait s'appuyer sur une plate-forme commune d'apprentissage en ligne. Étant donné les différentes réalités nationales et régionales, en termes de capacités et de niveau de développement, les organes subsidiaires régionaux de la COI seront les principaux instruments de

mise en œuvre de la Stratégie dans leurs régions respectives, dans le cadre d'une démarche inclusive et adaptative.

69. Avant la publication par la COI de l'UNESCO, en 2017, du premier Rapport mondial sur les sciences océaniques, les États membres, leurs institutions et leurs responsables politiques ne disposaient d'aucune source intégrée d'informations sur la disponibilité et l'emplacement des capacités en la matière. Cela représentait un handicap majeur pour la planification et la prise de décision ainsi que pour répondre aux défis environnementaux du milieu marin. Le Rapport mondial permettra d'aider les autorités locales et nationales, les institutions universitaires et de recherche ainsi que les organisations internationales et les donateurs à prendre des décisions éclairées, par exemple sur les futurs investissements en matière de recherche. Pour faciliter l'accès de tous à ces données et analyses, et pour favoriser une utilisation plus étendue de l'ensemble de ces données, le Rapport mondial a été conçu comme une ressource permanente en ligne. La COI est l'organisme responsable de l'indicateur a.1 de l'ODD 14 : les définitions et mécanismes à partir desquels a été élaboré cet indicateur reposent sur les Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines et font l'objet de collectes et d'analyses de données dans le cadre du Rapport mondial. Le Rapport et les compilations de données qui l'accompagnent aideront à ce titre les États membres de la COI à faire rapport sur les cibles de l'ODD.

Résultat escompté : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Cibles pour 2019	
		667 M\$	653 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont mené des recherches océanographiques de pointe afin de répondre aux enjeux spécifiques des impacts océaniques et humains sur les zones côtières	(i) 50 EM, dont 5 en Afrique et 5 PEID, participent à des initiatives internationales de recherche dans le cadre du PMRC	(i) 58 EM, dont 10 en Afrique et 10 PEID	(i) 55 EM, dont 8 en Afrique et 8 PEID
	(ii) 89 EM, dont 22 en Afrique et 11 PEID, combinent les meilleures pratiques, normes et méthodes aux fins d'observation de l'acidification de l'océan et des écosystèmes à carbone bleu	(ii) 100 EM, dont 28 en Afrique et 15 PEID	(ii) 96 EM, dont 26 en Afrique et 14 PEID
	(iii) 76 EM, dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'écosystème marin et les effets du changement sur les services écosystémiques	(iii) 85 EM, dont 10 en Afrique et 8 PEID	(iii) 82 EM, dont 8 en Afrique et 4 PEID

<p>2. Nombre d'États membres soutenus qui ont entretenu, renforcé et intégré un système mondial d'observation, de données et d'informations relatif à l'océan afin de réduire la vulnérabilité aux aléas liés aux océans et de bénéficier des produits obtenus</p>	<p>(i) 104 EM, dont 5 en Afrique et 39 PEID, appartiennent à des alliances régionales pour le GOOS. Les niveaux de participation et d'engagement varient, on estime à 60 le nombre d'EM actifs, dont 5 en Afrique et 8 PEID</p> <p>(ii) 13 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID, participent à l'IO-GOOS, un indicateur de contribution à l'EIOI-2</p> <p>(iii) 20 EM contribuent au JCOMMOPS</p> <p>(iv) 84 EM, dont 19 en Afrique, participent au réseau de l'IODE et collaborent à la gestion des données et de l'information</p>	<p>(i) 77 EM, dont 12 en Afrique et 18 PEID</p> <p>(ii) 18 EM, dont 8 en Afrique et 3 PEID</p> <p>(iii) 26 EM</p> <p>(iv) 120 EM, dont 25 en Afrique</p>	<p>(i) 73 EM, dont 10 en Afrique et 16 PEID</p> <p>(ii) 17 EM, dont 7 en Afrique et 3 PEID</p> <p>(iii) 25 EM</p> <p>(iv) 110 EM, dont 22 en Afrique</p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en place des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan, de façon à renforcer la résilience</p>	<p>(i) 72 EM, dont 14 PEID et 6 en Afrique, disposent de centres nationaux d'alerte aux tsunamis</p> <p>(ii) 5 EM, tous des PEID, ont renforcé le degré de préparation des populations</p> <p>(iii) 3 EM, dont 1 PEID, ont développé des capacités d'évaluation des risques de tsunami et autres risques côtiers</p> <p>(iv) 9 EM participent activement au système opérationnel de prévision océanique (0 en Afrique, 0 PEID)</p> <p>(v) 45 EM ont développé des capacités de recherche et de gestion en matière d'algues nuisibles</p>	<p>(i) 79 EM, dont 16 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 15 EM, dont 5 PEID</p> <p>(iii) 7 EM, dont 2 PEID</p> <p>(iv) 19 EM, dont 5 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(v) 65 EM, dont 10 en Afrique et 8 PEID</p>	<p>(i) 78 EM, dont 16 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 12 EM, dont 5 PEID</p> <p>(iii) 6 EM, dont 2 PEID</p> <p>(iv) 19 EM, dont 5 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(v) 55 EM, dont 8 en Afrique et 5 PEID</p>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus qui disposent de mécanismes d'interface science-politiques dans le domaine des océans propres à soutenir la bonne santé des écosystèmes océaniques, conformément au Programme 2030</p>	<p>(i) 8 EM contribuent aux ensembles de données bathymétriques et les utilisent dans le cadre du projet GEBCO</p> <p>(ii) 25 EM, dont 5 PEID et 5 en Afrique, ont désigné des experts auprès du Pool d'experts de l'Évaluation mondiale des océans ainsi que pour les évaluations de la Plate-forme IPBES et du GIEC</p>	<p>(i) 18 EM, dont 1 PEID et 1 en Afrique</p> <p>(ii) 35 EM, dont 7 PEID et 7 en Afrique</p>	<p>(i) 15 EM, dont 1 PEID et 1 en Afrique</p> <p>(ii) 30 EM, dont 6 PEID et 6 en Afrique</p>

	<p>(iii) Nombre d'États membres contribuant aux ensembles de données nationales sur l'ODD relatif aux océans par le biais de l'IODE – indicateur de référence inexistant</p> <p>(iv) 25 EM participent à des programmes scientifiques et de développement des capacités sur l'évaluation et la gestion des nutriments</p> <p>(v) 5 EM en Afrique appliquent des directives étayées par la science en ce qui concerne l'atténuation des risques côtiers/l'adaptation au changement climatique</p>	<p>(iii) 50 EM, dont 10 en Afrique</p> <p>(iv) 45 EM, dont 5 PEID et 10 en Afrique</p> <p>(v) 12 EM, dont 5 en Afrique et 3 PEID</p>	<p>(iii) 45 EM, dont 7 en Afrique</p> <p>(iv) 40 EM, dont 5 PEID et 10 en Afrique</p> <p>(v) 10 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID</p>
<p>5. Nombre d'États membres soutenus qui appliquent une gestion des écosystèmes fondée sur la science et mesurent les progrès accomplis en faveur de la réalisation de l'ODD 14</p>	<p>(i) 74 EM, dont 16 en Afrique et 8 PEID, contribuent à la mise en œuvre des plans de travail des organes directeurs ou organes régionaux subsidiaires</p> <p>(ii) 40 EM, dont 5 en Afrique et 3 PEID, élaborent des plans d'aménagement de l'espace marin et des programmes en faveur d'une économie océanique durable</p> <p>(iii) 10 EM, dont 3 PEID, participent à la mise en œuvre d'activités et de programmes de sensibilisation interinstitutions</p>	<p>(i) 110 EM, dont 20 en Afrique et 14 PEID</p> <p>(ii) 52 EM, dont 10 en Afrique et 6 PEID</p> <p>(iii) 17 EM, dont 6 PEID</p>	<p>(i) 95 EM, dont 18 en Afrique et 12 PEID</p> <p>(ii) 49 EM, dont 8 en Afrique et 6 PEID</p> <p>(iii) 15 EM, dont 5 PEID</p>
<p>6. Nombre d'États membres soutenus qui ont développé des capacités institutionnelles et les mettent à profit pour atteindre les objectifs de haut niveau de la COI</p>	<p>(i) Nombre d'EM contribuant à l'évaluation des besoins régionaux et à l'application de techniques marines – indicateur de référence inexistant</p> <p>(ii) 34 EM, dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent au premier Rapport mondial sur les sciences océaniques</p>	<p>(i) 16 EM, dont 3 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 70 EM, dont 10 en Afrique et 10 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 60 EM</p>	<p>(i) 12 EM, dont 2 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 70 EM, dont 10 en Afrique et 10 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 60 EM</p>

	<p>(iii)</p> <p>(a) Nombre d'États membres mettant en œuvre des plans de travail en matière de développement des capacités par le biais de IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC et IOCINDIO – sans objet car aucun plan de développement des capacités n'a été adopté</p> <p>(b) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 4 de PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées par le biais des sous-commissions régionales</p> <p>(iv) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et aucun des PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées dans le cadre d'évaluations régionales</p>	<p>(iii)</p> <p>(a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée</p> <p>(b) 200 professionnels, dont 60 originaires d'Afrique et 10 des PEID</p> <p>(iv) 320 professionnels, dont 120 originaires d'Afrique et 10 des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (8 centres de formation régionaux créés)</p>	<p>(iii)</p> <p>(a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée</p> <p>(b) 160 professionnels, dont 40 originaires d'Afrique et 10 des PEID</p> <p>(iv) 280 professionnels, dont 60 originaires d'Afrique et 10 des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (7 centres de formation régionaux créés)</p>
--	---	---	--

PARTIE I (B)

PROPOSITIONS DE BUDGET ET DE PERSONNEL À L'APPUI DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018-2021 (premier biennium)

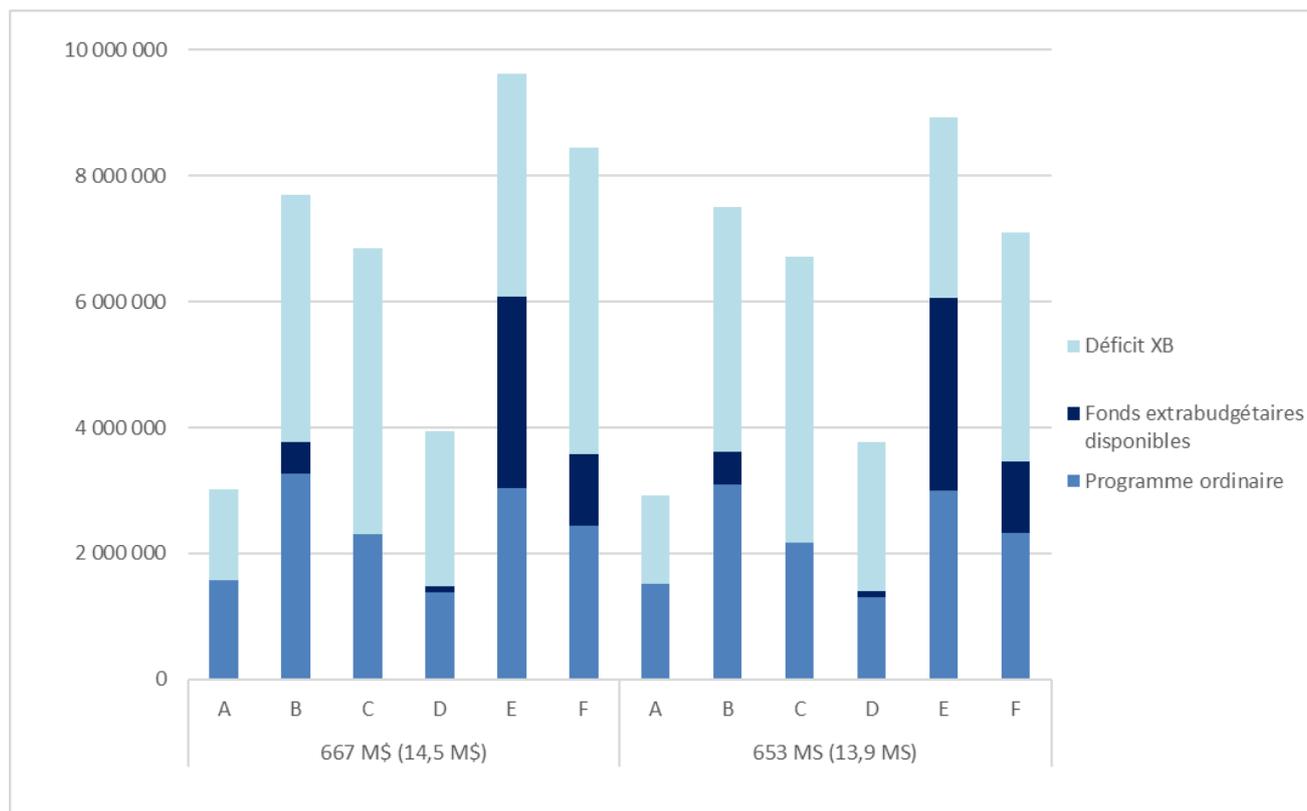
Proposition de budget intégré pour les deux scénarios de financement total sur la base des allocations au titre du budget ordinaire de : 667 M\$ pour l'UNESCO (14,5 M\$ pour la COI) et 653 M\$ pour l'UNESCO (13,9 M\$ pour la COI)

Fonction/Activité de la COI	667 M\$ (14,5 M\$)			653 M\$ (13,9 M\$)		
	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total
FONCTION A	1 565 830	1 444 000	3 009 830	1 517 945	1 394 000	2 911 945
PMRC	250 000	150 000	400 000	250 000	150 000	400 000
Carbone océanique et acidification	192 195	500 000	692 195	166 380	500 000	666 380
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	151 635	550 000	701 635	129 565	500 000	629 565
Sous-total activités	593 830	1 200 000	1 793 830	545 945	1 150 000	1 695 945
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	972 000	244 000	1 216 000	972 000	244 000	1 216 000
FONCTION B	3 266 970	4 425 200	7 692 170	3 100 830	4 405 200	7 506 030
Plan de travail du GOOS	755 040	920 000	1 675 040	647 295	900 000	1 547 295
Bureau de programme de Perth	80 000	200 000	280 000	80 000	200 000	280 000
EIOI-2	80 000	500 000	580 000	80 000	500 000	580 000
Observations de la JCOMM	192 550	400 000	592 550	164 520	400 000	564 520
Systèmes centraux IODE/OBIS	223 480	1 000 000	1 223 480	193 115	1 000 000	1 193 115
Sous-total activités	1 331 070	3 020 000	4 351 070	1 164 930	3 000 000	4 164 930
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	1 935 900	1 405 200	3 341 100	1 935 900	1 405 200	3 341 100
FONCTION C	2 302 805	4 552 000	6 854 805	2 164 799	4 552 000	6 716 799
Promouvoir des systèmes d'alerte intégrés et permanents	265 280	840 000	1 105 280	235 376	840 000	1 075 376
Éduquer les populations à risque	242 940	906 000	1 148 940	207 576	906 000	1 113 576
Contribuer à développer les capacités des États membres pour l'évaluation	242 940	900 000	1 142 940	207 576	900 000	1 107 576
Services de la JCOMM	160 465	300 000	460 465	137 105	300 000	437 105
Recherche et suivi sur les HAB	96 280	570 000	666 280	82 266	570 000	652 266
Sous-total activités	1 007 905	3 516 000	4 523 905	869 899	3 516 000	4 385 899
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	1 294 900	1 036 000	2 330 900	1 294 900	1 036 000	2 330 900
FONCTION D	1 372 005	2 571 200	3 943 205	1 300 876	2 471 200	3 772 076
Suivi des ODD et Évaluation mondiale des océans	156 330	650 000	806 330	140 850	600 000	740 850
GEBCO	40 000	100 000	140 000	40 000	100 000	140 000
Réduction de l'enrichissement en nutriments	144 415	250 000	394 415	123 395	200 000	323 395
Produits et services IODE/OBIS	131 280	400 000	531 280	117 266	400 000	517 266
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	141 580	900 000	1 041 580	120 965	900 000	1 020 965
Sous-total activités	613 605	2 300 000	2 913 605	542 476	2 200 000	2 742 476
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	758 400	271 200	1 029 600	758 400	271 200	1 029 600
FONCTION E	3 036 717	6 578 000	9 614 717	3 004 002	5 918 000	8 922 002
Organes directeurs de la COI	395 000	100 000	495 000	395 000	100 000	495 000
IOCARIBE	60 000	200 000	260 000	60 000	150 000	210 000

Fonction/Activité de la COI	667 M\$ (14,5 M\$)			653 M\$ (13,9 M\$)		
	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total
IOCAFRICA	60 000	200 000	260 000	60 000	150 000	210 000
WESTPAC	60 000	200 000	260 000	60 000	150 000	210 000
IOCINDIO	30 000	70 000	100 000	30 000	60 000	90 000
Partenariats et actions extérieures (suivi des ODD)	245 637	1 645 000	1 890 637	237 922	1 645 000	1 882 922
ICAM et aménagement de l'espace marin	169 880	3 095 000	3 264 880	144 880	2 595 000	2 739 880
Sous-total activités	1 020 517	5 510 000	6 530 517	987 802	4 850 000	5 837 802
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>2 016 200</i>	<i>1 068 000</i>	<i>3 084 200</i>	<i>2 016 200</i>	<i>1 068 000</i>	<i>3 084 200</i>
FONCTION F	2 438 735	6 003 000	8 441 735	2 327 210	4 773 000	7 100 210
Développement des capacités, transfert des techniques marines et Rapport mondial sur les sciences océaniques	151 850	1 968 000	2 119 850	136 620	1 188 000	1 324 620
Développement des capacités de l'IOCAFRICA	164 910	400 000	564 910	144 540	300 000	444 540
Développement des capacités de l'IOCARIBE	164 910	400 000	564 910	144 540	300 000	444 540
Développement des capacités de la WESTPAC	164 910	400 000	564 910	144 540	300 000	444 540
Développement des capacités de l'IOCINDIO	82 455	150 000	232 455	72 270	100 000	172 270
Formation et éducation IODE/OBIS	200 000	1 200 000	1 400 000	175 000	1 100 000	1 275 000
Sous-total activités	929 035	4 518 000	5 447 035	817 510	3 288 000	4 105 510
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>1 509 700</i>	<i>1 485 000</i>	<i>2 994 700</i>	<i>1 509 700</i>	<i>1 485 000</i>	<i>2 994 700</i>
PNUAD 1 %	54 960		54 960	49 285		49 285
Évaluations 3 %	164 878		164 878	147 853		147 853
Frais de fonctionnement de la COI	75 000		75 000	75 000		75 000
Contribution de la COI aux frais communs	181 100		181 100	181 100		181 100
TOTAL Activités	5 971 900	20 064 000	26 035 900	5 381 800	18 004 000	23 385 800
TOTAL Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)	8 487 100	5 509 400	13 996 500	8 487 100	5 509 400	13 996 500
TOTAL GÉNÉRAL	14 459 000	25 573 400	40 032 400	13 868 900	23 513 400	37 382 300

70. Au moment de l'élaboration du Projet de 39 C/5 en vue de l'examen par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 201^e session, les fonds extrabudgétaires « disponibles » ou « ayant fait l'objet d'un engagement écrit » s'élevaient à 4 800 000 dollars des États-Unis. Le tableau ci-dessous présente une analyse des ressources, y compris le déficit de financement par fonction, sur la base des données alors disponibles, soit aux environs du 31 décembre 2016.

Fonctions de la COI	667 M\$ (14,5 M\$)				653 M\$ (13,9 M\$)			
	Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire		Total	Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire		Total
		Fonds extrabudgétaires disponibles	Déficit XB			Fonds extrabudgétaires disponibles	Déficit XB	
A	1 565 830		1 444 000	3 009 830	1 517 945		1 394 000	2 911 945
B	3 266 970	505 000	3 920 200	7 692 170	3 100 830	505 000	3 900 200	7 506 030
C	2 302 805		4 552 000	6 854 805	2 164 799		4 552 000	6 716 799
D	1 372 005	105 000	2 466 200	3 943 205	1 300 876	105 000	2 366 200	3 772 076
E	3 036 717	3 050 000	3 528 000	9 614 717	3 004 002	3 050 000	2 868 000	8 922 002
F	2 438 735	1 140 000	4 863 000	8 441 735	2 327 210	1 140 000	3 633 000	7 100 210
Coûts communs	475 938			475 938	453 238			453 238
TOTAL	14 459 000	4 800 000	20 773 400	40 032 400	13 868 900	4 800 000	18 713 400	37 382 300



71. Le tableau suivant fournit une analyse partielle des deux scénarios budgétaires par région. Il existe néanmoins des limites, notamment :

- la plupart des activités à la fois financées au titre du budget ordinaire et pour lesquelles des cibles extrabudgétaires ont été définies, bien qu'elles soient menées à partir du Siège, incluent de vastes composantes régionales, qu'il est toutefois difficile de quantifier à ce stade ;
- de nombreuses activités couvrent plusieurs régions (interrégionales) ;
- les effectifs en Europe (Ostende, Copenhague, Brest) figurent dans la catégorie « Mondial/Interrégional » ;
- pratiquement tous les membres du personnel au Siège contribuent, d'une manière ou d'une autre, aux activités régionales (certains travaillent presque exclusivement au niveau des régions, par exemple le personnel de l'Unité des tsunamis (IOC/TSU)). Il convient donc de noter que les chiffres ci-dessous concernent le personnel hors Siège (à l'exception du personnel d'Ostende) et les activités entièrement gérées par le personnel des unités hors Siège de la COI, plutôt qu'ils ne reflètent les régions bénéficiaires et les axes de programmation réels.

667 M\$ (14,5 M\$)				653 M\$ (13,9 M\$)			
Programme ordinaire	Fonds extrabudgétaires (disponibles)	Déficit XB	TOTAL	Programme ordinaire	Fonds extrabudgétaires (disponibles)	Déficit XB	TOTAL
14 459 000	4 800 000	20 773 400	40 032 400	13 868 900	4 800 000	18 713 400	37 382 300
Budget ordinaire				Budget ordinaire			
	Activités	Personnel	Total		Activités	Personnel	Total
AFR	438 580	344 400	782 980	AFR	392 925	344 400	737 325
LAC	224 910	493 300	718 210	LAC	204 540	493 300	697 840
APA	337 365	483 800	821 165	APA	306 810	483 800	790 610
INT	412 520		412 520	INT	378 817		378 817
GLO/HQ	4 558 525	7 165 600	11 724 125	GLO/HQ	4 098 708	7 165 600	11 264 308
TOTAL	5 971 900	8 487 100	14 459 000	TOTAL	5 381 800	8 487 100	13 868 900
Fonds extrabudgétaires				Fonds extrabudgétaires			
	Activités	Personnel	Total		Activités	Personnel	Total
AFR	1 545 000	295 500	1 840 500	AFR	1 395 000	295 500	1 690 500
LAC	1 455 000	108 000	1 563 000	LAC	1 295 000	108 000	1 403 000
APA	1 370 000	237 000	1 607 000	APA	1 100 000	237 000	1 337 000
INT	1 816 000	787 500	2 603 500	INT	1 816 000	787 500	2 603 500
GLO/HQ	13 878 000	4 081 400	17 959 400	GLO/HQ	12 398 000	4 081 400	16 479 400
TOTAL	20 064 000	5 509 400	25 573 400	TOTAL	18 004 000	5 509 400	23 513 400
TOTAL				TOTAL			
	Activités	Personnel	Total		Activités	Personnel	Total
AFR	1 983 580	639 900	2 623 480	AFR	1 787 925	639 900	2 427 825
LAC	1 679 910	601 300	2 281 210	LAC	1 499 540	601 300	2 100 840
APA	1 707 365	720 800	2 428 165	APA	1 406 810	720 800	2 127 610
INT	2 228 520	787 500	3 016 020	INT	2 194 817	787 500	2 982 317
GLO/HQ	18 436 525	11 247 000	29 683 525	GLO/HQ	16 496 708	11 247 000	27 743 708
TOTAL	26 035 900	13 996 500	40 032 400	TOTAL	23 385 800	13 996 500	37 382 300

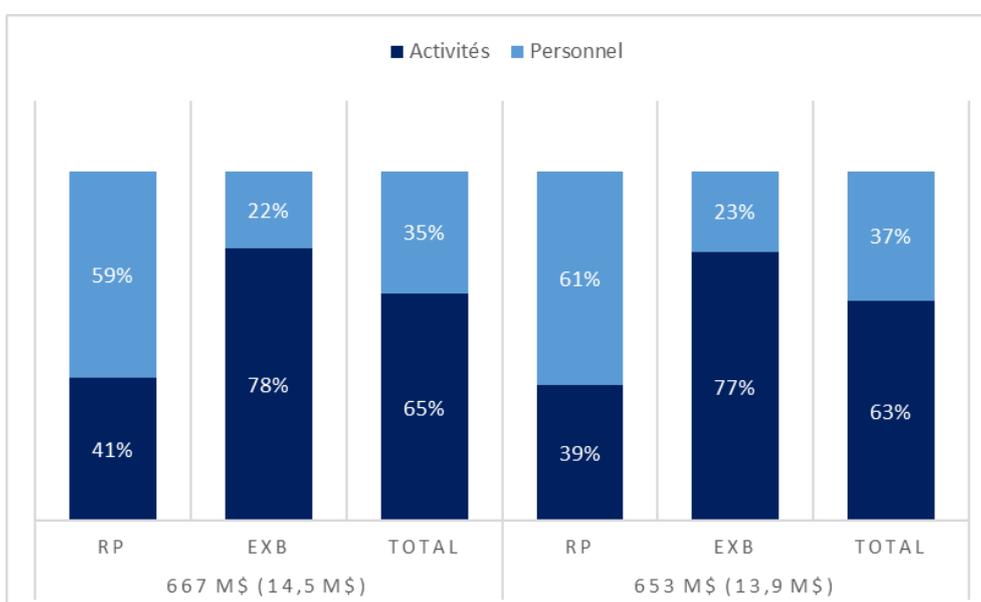
72. En outre, les ressources suivantes ont été identifiées en vue de la réalisation des priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres :

	667 M\$ (14,5 M\$)		653 M\$ (13,9 M\$)	
	\$	%	\$	%
Priorité globale Afrique				
Activités du Programme ordinaire	826 670	15%	701 925	14%
Cible extrabudgétaire	7 144 082	28%	6 584 100	28%
TOTAL	7 970 752		7 286 025	
Priorité globale Égalité des genres				
Activités du Programme ordinaire	275 000	5%	246 000	5%
Cible extrabudgétaire	1 279 000	5%	1 175 700	5%
TOTAL	1 554 000		1 421 700	

73. Les deux scénarios de financement total sont censés être appuyés par les mêmes propositions de personnel, à la fois en termes de dépenses de personnel du budget ordinaire et de besoins d'assistance temporaire extrabudgétaire, comme suit :

PERSONNEL DE LA COI PAR FONCTION				
	Temps de personnel		Dépenses de personnel	
	ETP	%	\$	%
BUDGET ORDINAIRE				
Fonction A	3,18	11%	972 000	11%
Fonction B	6,28	21%	1 935 900	23%
Fonction C	4,99	17%	1 294 900	15%
Fonction D	2,53	9%	758 400	9%
Fonction E	6,66	22%	2 016 200	24%
Fonction F	5,98	20%	1 509 700	18%
TOTAL	29,62	100%	8 487 100	100%
CIBLES EXTRABUDGÉTAIRES				
Fonction A	1	4%	244 000	4%
Fonction B	5	21%	1 405 200	26%
Fonction C	4,5	19%	1 036 000	19%
Fonction D	1	4%	271 200	5%
Fonction E	6,5	27%	1 068 000	19%
Fonction F	6	25%	1 485 000	27%
TOTAL	24	100%	5 509 400	100%
TOTAL				
Fonction A	4,18	8%	1 216 000	9%
Fonction B	11,28	21%	3 341 100	24%
Fonction C	9,49	18%	2 330 900	17%
Fonction D	3,53	7%	1 029 600	7%
Fonction E	13,16	25%	3 084 200	22%
Fonction F	11,98	22%	2 994 700	21%
TOTAL	53,62	100%	13 996 500	100%

74. Les allocations budgétaires proposées sont conformes aux principes directeurs concernant l'allocation budgétaire de la COI adoptée par l'Assemblée de la COI dans sa résolution XXVII-2 et en particulier la nécessité de « s'assurer qu'au moins 25 % des ressources soient allouées à des activités au titre de chaque résultat escompté » :



75. Le tableau suivant présente la répartition détaillée¹ de l'ensemble du personnel de la COI par unités structurelles, à la fois au Siège et hors Siège.

Unités structurelles de la COI	SIÈGE					HORS SIÈGE				
	RP		EXB		TOTAL	RP		EXB		TOTAL
	P	G	P	G		P	G	P	G	
IOC/EXS	1,00	1,00			2,00					0,00
IOC/EO/AO	2,00	1,00		0,40	3,40					0,00
IOC/OSS	2,00	1,00	1,00		4,00	1,00		1,00		2,00
IOC/OOS	3,50	1,00	1,00		5,50			3,00	1,00	4,00
IOC/TSU	2,50	1,00		0,50	4,00	2,50		2,00		4,50
IOC/MPR	4,00	1,00	5,00	1,00	11,00	0,12				0,12
IOC/OST				0,10	0,10	2,00		3,00		5,00
IOCAFRIKA					0,00	1,00			1,00	2,00
IOCARIBE					0,00	1,00			1,00	2,00
WESTPAC					0,00	1,00		1,00	1,00	3,00
PPO					0,00			1,00		1,00
TOTAL	15,00	6,00	7,00	2,00	30,00	8,62	0,00	11,00	4,00	23,62

76. Comme le montre le tableau ci-dessus, 44 % des membres du personnel sont censés travailler hors Siège. Ce ratio est particulièrement élevé en ce qui concerne le personnel extrabudgétaire/relevant de l'assistance temporaire – 63 %, par rapport au personnel permanent financé par le budget ordinaire – 29 %. Il convient de noter que le ratio du personnel du cadre de service et de bureau (G) (assistants) par rapport au personnel du cadre organique (P) (à l'exclusion des membres du personnel de catégorie G de l'Unité de soutien opérationnel qui s'occupent du traitement des transactions administratives et qui ne sont pas assistants) est de 1 membre du personnel de catégorie G pour 4 membres du personnel de catégorie P.

¹ Le tableau montre le personnel censé être payé avec des fonds qui entrent dans les flux budgétaires de la COI.

PARTIE II (A)

PLANS DE DÉPENSES SUR LA BASE DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ATTENDUES POUR 2018-2019*(Source : Addendum au document 39 C/5)*

77. L'océan et ses ressources sont de plus en plus reconnus comme indispensables pour relever les multiples défis auxquels la planète fera face dans les prochaines décennies. Cette reconnaissance s'est tout récemment manifestée par l'élaboration d'accords mondiaux adoptés en 2014-2015, dans le cadre desquels les questions liées à l'océan ont bénéficié d'une forte visibilité et d'une grande attention. Dans une certaine mesure, ces années ont permis à la Commission océanographique de l'UNESCO d'éprouver sa pertinence, son impact et sa stabilité. Les éléments attestant que la COI a largement contribué à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des ODD (Programme 2030) et, en particulier, de l'Objectif 14, portant spécifiquement sur les océans, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle de l'océan dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques de la CCNUCC (2015), le Cadre de réduction des risques de catastrophe de Sendai et les Orientations de Samoa montrent de manière convaincante que la COI propose, en ce qui concerne les océans, des solutions adaptées aux grands défis de notre temps. Ce « rôle actif, parfois très en amont » a été mis en évidence par le Commissaire aux comptes dans son rapport (200 EX/20.INF.2).

78. Il est établi que la COI a été fortement touchée par la crise financière traversée par l'UNESCO depuis la fin de 2011. Elle a subi non seulement une réduction de son budget ordinaire, mais aussi la perte des importantes contributions volontaires qui constituaient auparavant une base de financement solide pour ses programmes internationaux. Au cours des trois précédents exercices biennaux, afin de préserver dans la mesure du possible sa capacité d'exécution du programme, la COI a considérablement réduit ses coûts de personnel, d'administration et de coordination, ce qui l'a conduit à une « situation chronique de sous-effectifs » (200 EX/20.INF.2). Même après l'augmentation récente des crédits alloués à la COI dans le cadre du 38 C/5 approuvé, le budget de la COI ne représente que 1,96 % du budget total de l'UNESCO, alors que la portée des attentes et des demandes des États membres auxquelles la COI doit répondre ne cessent d'augmenter. Dans leurs observations sur les propositions préliminaires relatives au 39 C/5, la majorité des États membres (près de deux tiers) ont jugé satisfaisants la pertinence et l'avantage comparatifs de la COI dans ses domaines de compétence thématiques (200 EX/13 Partie I).

79. À ce stade, cependant, alors que l'Organisation entame un quatrième exercice biennal marqué par les restrictions budgétaires, la capacité d'exécution de la COI est en jeu. Comme l'a exprimé le Commissaire aux comptes, « *La COI est à la croisée des chemins. Elle doit se relever du choc de la crise financière de 2011 tout en faisant face aux très importants défis posés par les récents développements internationaux relatifs au changement climatique, au développement durable ou aux espaces marins* ».

80. Compte tenu du contexte décrit plus haut, la réduction du budget entrave la capacité du Secrétariat et des organes directeurs de la COI (y compris les organes subsidiaires régionaux et techniques) de remplir leurs obligations statutaires minimales et d'offrir les services de base aux États membres.

81. Elle compromet également la capacité de l'UNESCO d'assumer le rôle de chef de file qui lui a été confié par l'intermédiaire de la COI, notamment en ce qui concerne l'ODD 14. La COI travaille activement en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents afin d'orienter l'élaboration d'indicateurs de performance pour les cibles. La COI de l'UNESCO a été désignée organisme responsable de deux des cibles relevant de l'ODD 14, à savoir lutter contre les effets de l'acidification de l'océan et renforcer les capacités des États membres en matière de sciences océaniques. Ces responsabilités ont des incidences directes sur le programme et nécessiteront d'établir un nouveau cadre mondial de suivi relevant de la COI afin de collecter, synthétiser, évaluer et communiquer les données relatives à l'ODD 14 transmises par les pays. La Commission contribue

aussi largement à guider le processus des Nations Unies tendant à créer un nouveau régime juridique sur la conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI est la principale base de données mondiale sur la biodiversité océanique. Il contribue à au moins 2 des 20 cibles des Nations Unies relatives à la biodiversité.

82. La COI coordonne les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis dans les quatre régions de l'océan exposées au risque de tsunami. Les activités de sensibilisation et d'éducation, y compris l'organisation d'exercices réguliers d'alerte aux tsunamis, représentent un aspect essentiel de ces systèmes d'alerte. Le travail de la COI constitue une contribution très importante au Cadre de réduction des risques de catastrophe des Nations Unies, adopté en mars 2015 par la Conférence de Sendai. Avec un budget très modeste, la COI coordonne un système mondial d'alerte aux tsunamis valant plusieurs centaines de millions de dollars.

83. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et appuyer la prise de décision, la COI est principalement intervenue sur les problématiques relatives au changement climatique par le biais de l'observation systématique de l'océan et des contributions scientifiques aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les contributions au Système mondial d'observation du climat (SMOC) en termes d'observation systématique de l'océan sont coordonnées par le biais du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), qui collabore avec les États membres dans le cadre de leur investissement annuel d'un montant de 1-2 milliards de dollars en vue de produire des observations systématiques communes de l'océan à la disposition de tous ; d'étudier le climat mondial, les services océanographiques opérationnels et d'examiner de façon accrue les questions liées aux menaces que font peser les pressions humaines croissantes, notamment le changement climatique, sur la santé des océans. La récente décision du GIEC de faire paraître un rapport spécial sur le changement climatique, les océans et la cryosphère, peut donner à la COI l'occasion d'apporter, en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les observations de l'océan, une source essentielle de données et d'informations concernant tous les aspects des travaux relatifs au climat. Dans le cadre de la COI, la gestion des données et de l'information est effectuée par l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques).

84. La pérennité de ces activités et la capacité même de l'UNESCO de répondre de manière appropriée aux défis mondiaux et régionaux par l'intermédiaire de sa COI peuvent être et **sont** à juste titre mises en doute par les États membres et le Commissaire aux comptes de l'Organisation. Si les choix concrets en matière de programme et d'effectifs reviendront à l'Assemblée de la COI en juin 2017, il est évident qu'un budget CNZ pour un exercice biennal de plus – à quoi viennent s'ajouter des difficultés de trésorerie – ne permettra pas à la Commission de renforcer sa présence régionale ni de rendre opérationnelle sa Stratégie pour le développement des capacités (2015-2021).

85. Les difficultés budgétaires des trois derniers exercices biennaux ont placé la Commission devant la même grande gageure, à savoir trouver l'équilibre entre le maintien de ses activités opérationnelles de base et la mise en œuvre de son mandat fondamental dans les sciences océaniques et le transfert des techniques marines. En parallèle, les États membres continuent de réaliser des investissements considérables dans les sciences océaniques et les infrastructures d'observation de l'océan. Si, en raison de contraintes financières, la COI ne parvient pas à en tirer parti pour élaborer un système mondial coordonné d'observation de l'océan et fournir les flux de données nécessaires à l'évaluation mondiale de l'état de l'océan, cela conduira à la perte de son rôle de chef de file et sera très préjudiciable à la discipline de l'océanographie et des sciences marines. Dans le domaine de l'océanographie (comme dans beaucoup d'autres domaines des géosciences), on observe une tendance à la mise en place de systèmes d'observation continue (aux niveaux local, régional et mondial). Si la COI et l'UNESCO doivent traiter efficacement de l'avenir des sciences et services océaniques et du renforcement des capacités dans ces domaines, nous devons veiller à ce que l'organe chargé des observations continues de l'océan et de l'océanographie

opérationnelle, le Secrétariat de la COI, soit financé comme il convient et que ces responsabilités ne soient pas confiées à une autre organisation. Sans conserver une rôle moteur légitime à cet égard, nous ne pouvons prétendre mener des activités de développement des capacités dans ces domaines car nous ne serions plus en contact avec les communautés concernées. Cette recherche d'équilibre n'est pas viable à long terme et l'Assemblée de la COI devra redéfinir les priorités, ce qui pourrait conduire au financement de la plupart de nos activités de développement des capacités par des sources extrabudgétaires, à l'heure où les États membres ont particulièrement besoin d'aide technique et de transfert de technologies afin de parvenir à atteindre les objectifs du Programme 2030 et des autres conventions relatives aux océans.

86. Malgré le fait que les principales difficultés sous-jacentes décrites plus haut persisteront et seront toujours à résoudre, la marge de manœuvre minimale dégagée grâce aux efforts déployés par la Directrice générale pour préserver le budget de la COI en dépit de toutes ces contraintes permettrait à la Commission de traiter le problème d'effectif le plus urgent, qui concerne le Centre caribéen d'information sur les tsunamis tant attendu par les PEID de la région, et de renforcer l'effectif de la Section des politiques marines et de la coordination régionale afin d'optimiser l'exécution du programme. Il s'agira surtout de mettre en place un programme de développement des capacités adapté pour soutenir les États membres, en particulier les PEID, les PMA et les pays africains, en : (i) évaluant les besoins en capacités pour la mise en œuvre de l'ODD 14, sur la base du Rapport mondial sur les sciences océaniques de la COI ; (ii) renforçant les capacités nationales statistiques et de gestion de données et en améliorant le mécanisme national de communication des données sur les cibles relatives à l'océan ; (iii) créant des plates-formes régionales par le biais des sous-commissions régionales de la COI pour faciliter le transfert des techniques marines. Mais ce renforcement ne sera possible qu'en supprimant un autre poste de classe G au sein de l'Unité de soutien opérationnel de la COI (IOC/EO/AO) en 2017. Cela ramènera les effectifs de l'Unité à deux postes au total, et accentuera d'autant plus la charge de travail des quatre Chefs de sections (P-5) au Siège en matière de présentation de rapports et d'encadrement.

87. Dans le cadre d'un plan de dépenses de 507 M\$, les activités présentées ci-dessus seraient considérablement réduites, et il ne serait pas possible de créer le poste requis au Centre caribéen d'information sur les tsunamis à son emplacement actuel, à savoir dans un État membre appartenant au groupe des PEID.

Fonction A de la COI : recherche océanique

88. Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) mène des projets à grande échelle et à long terme dans les domaines de l'observation et de la modélisation en climatologie, et offre un cadre international très reconnu pour évaluer les progrès et définir de nouveaux axes de recherche en vue d'améliorer les connaissances sur le climat et de les convertir en de multiples applications pratiques profitant directement à la société. Grâce à cette coopération, la COI et le PMRC font avancer les connaissances scientifiques nécessaires pour prédire les changements climatiques régionaux et mieux comprendre et quantifier le rôle de l'océan en tant que puits naturel de CO₂, ce qui est capital pour établir des scénarios de stabilisation des émissions à l'échelle internationale et prévoir l'évolution du climat en tenant compte des processus océaniques. Une coopération et une coordination scientifiques internationales soutenues sont nécessaires pour donner une vue d'ensemble des changements climatiques à l'échelle planétaire. Grâce aux activités de recherche menées sur les sources et les puits de carbone océanique par l'intermédiaire, par exemple, du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), sur l'acidification des océans par le biais du partenariat international qu'est le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON), et sur les écosystèmes à carbone bleu à travers l'initiative Carbone bleu, les États membres de la COI reçoivent des conseils scientifiques et techniques sur les questions relatives au carbone océanique, à l'acidification des océans, au carbone bleu et à l'atténuation des effets du changement climatique. La Commission est l'organisme responsable pour l'indicateur de la cible de l'ODD 14 relative à l'acidification des océans (14.3). Pour s'acquitter de cette tâche, elle centralise par le biais du Portail de données GOA-ON toutes les données d'observation disponibles sur l'acidification des océans ayant fait l'objet d'un contrôle de la

qualité. Par ailleurs, diverses initiatives scientifiques internationales dirigées par la COI émettent des avis pertinents et fournissent de nouveaux outils afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, ainsi que les effets sur les services écosystémiques du changement et de la variabilité climatiques et de l'acidification et la désoxygénation des océans (Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine – IGMETS –, Groupe d'experts sur les changements climatiques et les tendances internationales de phytoplancton dans l'océan – TrendsPO –, Réseau de suivi de la concentration en oxygène dans l'océan mondial – GO2NE). Ces groupes permettent aux instituts de recherche nationaux de collaborer et de renforcer la base de connaissances aux fins de la formulation de politiques et de la prise de décisions. En soutenant les programmes mondiaux de la COI, les organes subsidiaires régionaux confirment l'avantage comparatif de la Commission en matière d'élaboration et d'exécution de programmes de recherche conjoints bénéficiant de l'appui des États membres et spécialement conçus pour répondre aux questions qui les intéressent en ce qui concerne les estuaires, les côtes et les zones transfrontières, telles que la conservation de la biodiversité marine, la santé des écosystèmes, les processus océaniques et le climat.

89. Les cibles définies dans les scénarios budgétaires réduits font apparaître la difficulté considérable de maintenir le niveau de résultats que la COI aura atteint à la fin de 2017. Dans le cas du scénario le plus bas (budget de 507 M\$), la COI rencontrerait de graves difficultés pour enrayer l'érosion du point de départ 2017. Dans le meilleur des cas, la COI sera en mesure de préserver le niveau actuel de participation des États membres aux activités de la COI, ainsi que des avantages qu'ils en retirent, et dans le cas du scénario de 518 M\$, de légèrement l'augmenter (les chiffres indiqués traduisent un effet d'inertie positif dans la mise en œuvre des activités en cours, compte également tenu de l'enveloppe extrabudgétaire pour l'exercice biennal en cours).

Fonction B de la COI : systèmes d'observation et gestion des données

90. Les avantages générés par les données océaniques pour la société dépendent d'une chaîne de valeur qui aboutit à des services axés sur l'utilisateur opérationnels (alertes rapides) ou stratégiques (évaluations), associe la prévision ou l'analyse scientifiques ainsi que les systèmes interopérables de gestion des données et de l'information, et requiert des activités continues d'observation des océans pour alimenter ces systèmes. Les utilisateurs potentiels des services océaniques sont nombreux, des domaines liés au climat (dans lesquels le Système mondial d'observation du climat – SMOC – opère de manière transversale) aux services océaniques opérationnels et à la santé des océans. La mise en place de systèmes intégrés pour l'observation continue des océans et pour la gestion des données maximise l'utilité de ces informations pour les États membres. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et ses alliances régionales (GRA) et le domaine d'activité relatif aux observations de la JCOMM et son Centre de soutien aux programmes d'observation *in situ* (JCOMMOPS) sont les programmes essentiels de la COI. Ils coordonnent un système d'observation continue des océans, en appliquant un cadre sur l'observation océanique pour définir des exigences communes, coordonner les observations – y compris en promouvant les normes et les bonnes pratiques – et assurer des interfaces appropriées avec les systèmes de gestion des données océaniques. Ces observations doivent être coordonnées selon des normes communes et intégrées pour obéir à de multiples objectifs. Les nouvelles techniques et variables d'observation devront être prises en compte quand elles seront prêtes, et les capacités mondiales réalisant ces observations devront être renforcées, en particulier par le biais d'activités à l'échelon régional.

91. Ces programmes prennent appui sur des réseaux d'observation financés par les États membres et mobilisent un important effectif scientifique d'opérateurs du système d'observation continue des océans, lequel bénéficie essentiellement de financements de durée limitée consacrés à la recherche. Grâce à ces programmes, le système d'observation continue des océans fourni aux États membres est mieux coordonné, plus intégré et plus réactif.

92. Les produits intermédiaires à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat escompté comprennent :

- les exigences communes et les orientations stratégiques énoncées dans les spécifications des variables océaniques essentielles ;
- le suivi des mesures des progrès, des activités et des risques, avec la possibilité de ventiler les données par bassin, région et État membre ainsi qu'en fonction des objectifs convenus au niveau mondial ;
- la promotion des normes et des bonnes pratiques, y compris le développement des capacités ;
- l'interopérabilité et l'application des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des données en réseau ;
- la fourniture de services de coordination technique continus pour les opérateurs du système d'observation basés dans les États membres ;
- la mise en place d'une plate-forme de communication et d'information pour les observations continues.

93. Tandis que de nombreux États membres ont contribué au GOOS par le biais des activités de ses alliances régionales (« sur le papier », 104 États membres, dont 5 en Afrique et 39 dans les PEID), les alliances régionales pour le GOOS et les structures d'évaluation scientifique et de coordination des observations ont une portée plus limitée. Le plus grand réseau d'observation du GOOS et de la JCOMM compte une soixantaine d'États membres actifs, alors que quelque 30 États membres peuvent utiliser une gamme plus étendue de services de coordination et d'orientations stratégiques dans le cadre du GOOS et de la JCOMM.

94. Avec ce niveau de financement (Programme ordinaire et intégralité des ressources extrabudgétaires requises), le GOOS et la JCOMM continueront de concentrer leurs efforts sur les principales observations du climat développées dans les années 2000, notamment avec :

- le maintien des observations physiques de l'océan pour les projections et services climatiques ;
- une certaine prise en considération des besoins des interfaces entre la haute mer et les zones côtières, et la réponse aux besoins locaux lorsque les capacités existent déjà ;
- l'élargissement des besoins pour les observations des variables biologiques et écosystémiques relatives à la santé des océans et à l'ODD 14, ainsi qu'un soutien seulement aux deux variables océaniques essentielles concernant les coraux et le zooplancton ;
- l'appui à la préparation de deux projets des alliances régionales pour le GOOS.

95. La maintenance opérationnelle des réseaux d'observation par les États membres, en tant que système, nécessite des efforts continus de coordination ainsi qu'un investissement annuel. Avec une réduction des efforts de coordination conduits par la COI, l'engagement des États membres au sein d'un système commun s'érodera au fil du temps, entraînant une réduction des cibles par rapport au point de départ indiqué dans le scénario budgétaire qui prévoit une diminution des ressources du Programme ordinaire par rapport aux niveaux du 38 C/5.

96. Dans cette chaîne de valeur, l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) s'occupe de la gestion et de l'échange mondial de données

océanographiques. D'importants volumes de jeux de données fiables concernant de nombreuses variables océaniques, collectés via les systèmes d'observation susmentionnés, doivent être gérés et mis en commun au niveau mondial. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) fera partie de cette architecture de données reliées entre elles, ce qui permettra d'intégrer des données sur l'environnement et la biodiversité.

97. À ce jour, les États membres ont accès et recours à 48 millions d'enregistrements de la base de données OBIS pour ce qui est des données scientifiques et d'évaluation, à 6 900 documents partagés dans des fonds documentaires de l'IODE sur le savoir-faire en matière de recherche, et à 500 jeux de données dans le Portail IODE des données océanographiques. Il n'existe pas de portail mondial de données.

98. Bien que l'IODE ait créé son Portail des données océanographiques, ce système n'est pas encore mondial, mais relie un nombre limité de nœuds. Il n'a pas été possible pour le moment d'établir des nœuds dans les pays en développement.

99. Avec ce niveau de financement, l'IODE ne sera pas en mesure d'entamer la mise en place d'un système de portail de données océanographiques mondial regroupant les systèmes de données nationaux et régionaux existants, mais pourra élaborer l'architecture requise pour le système et de développer une base de métadonnées.

100. Par ailleurs, avec ce niveau de financement, le réseau de l'IODE sera agrandi d'environ 15 %.

101. La deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) est un programme scientifique mondial de premier plan qui amènera la communauté scientifique internationale à participer, sur la période 2015-2020, à des travaux de recherche océanographique et atmosphérique collaboratifs en partant des milieux côtiers vers la haute mer, et fournira de nouvelles données sur l'océan Indien qui seront cruciales pour le futur développement durable et l'expansion de l'économie bleue de cet océan. Les activités de l'EIOI-2 accorderont une place de choix au développement des capacités de tous les pays qui bordent l'océan Indien, pour leur permettre de comprendre et mettre en application les données d'observation ou les résultats de la recherche, et ainsi de répondre à leurs besoins et prendre des décisions sur le plan socioéconomique. Avec ce niveau de financement, le rôle de la COI sera limité en ce qui concerne la coordination de base dans le cadre des thèmes scientifiques et les besoins opérationnels de l'EIOI-2.

102. Dans cette chaîne de valeur, les sous-commissions régionales de la COI (IOCAFRICA, IOCARIBE et WESTPAC) mettent en place des observations et services océaniques régionaux continus dans le cadre du GOOS, appuyant ainsi les efforts déployés par les États membres, en particulier les pays en développement, pour répondre aux besoins d'un large éventail d'activités humaines en rapport avec l'atténuation des aléas marins, la prospection pétrolière et gazière, la pêche, la navigation, les opérations de recherches et de sauvetage en mer, la gestion des parcs marins et les activités de loisirs sur les côtes.

Fonction C de la COI : alerte rapide et services

103. La résilience de la société aux aléas liés à l'océan dépend de l'utilisation efficace du corpus de connaissances scientifiques dans les services continus d'alerte rapide pour la protection de la vie, de la santé et des biens sur les côtes et en mer, et de l'éducation aux risques dans ce domaine.

104. Le programme de la COI relatif aux tsunamis, parce qu'il coordonne au niveau intergouvernemental les systèmes régionaux d'alerte et les actions de développement des capacités et soutient les projets nationaux et régionaux, est un acteur clé de la mitigation des risques de tsunami au niveau mondial. La formation et l'éducation des parties prenantes constituent l'une de ses principales activités. Réduire les pertes en vie humaines et la dégradation des moyens de subsistance engendrées par les tsunamis nécessite d'évaluer le risque de tsunami, de mettre en

œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et d'enseigner les mesures de préparation aux populations exposées.

105. La prestation de services d'alerte rapide pour les aléas liés à l'océan (glaces de mer, vagues, ondes de tempête et efflorescences algales nuisibles) exige une coordination intergouvernementale et la promotion de normes et de bonnes pratiques communes. Beaucoup de ces services reposent sur le développement de systèmes de prévision océanique opérationnels. Les services relatifs aux glaces de mer, vagues, ondes de tempête ainsi qu'aux systèmes opérationnels de prévision océanique sont coordonnés au niveau intergouvernemental par le biais de la Commission technique mixte OMM-COI (JCOMM), avec le concours d'organismes océaniques et de services météorologiques partout dans le monde. L'élaboration de guides de bonnes pratiques est utile aux nouveaux venus, et ces guides peuvent servir de base aux activités de développement des capacités.

106. Bien que naturellement présentes dans les écosystèmes marins, l'apparition de certaines microalgues dans les eaux marines ou saumâtres constitue un risque important qui peut provoquer une mortalité massive des poissons, contaminer les fruits de mer par des toxines, menacer la santé publique et modifier les écosystèmes d'une manière que les humains considèrent comme préjudiciable. Les conséquences économiques et sociales pourraient être considérables. En outre, le développement de certaines algues nocives est lié à l'eutrophisation et autres modifications anthropiques. Le Programme de la COI sur les efflorescences algales nuisibles constitue une plateforme de coopération mondiale de premier plan pour élaborer des produits fondés sur les connaissances en vue de renforcer les capacités des États membres dans les domaines de l'observation, de la modélisation et de la gestion des apports en nutriments et des événements algaux nuisibles à échelle locale et régionale. Au niveau régional, les sous-commissions régionales de la COI font également progresser la recherche scientifique, développent les capacités des États membres et leur apportent une assistance technique d'urgence afin d'atténuer les effets néfastes des efflorescences algales nuisibles et du blanchissement du corail.

107. Un budget réduit entraînerait : (i) un appui réduit en faveur de l'élaboration de plans et de procédures opérationnelles normalisées concernant les tsunamis, notamment dans les PEID ; (ii) l'impossibilité de créer le poste d'administrateur national requis au sein du Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes dans le cas du scénario de 507 M\$; (iii) l'absence de soutien en faveur des efforts de coordination internationale visant à améliorer les systèmes opérationnels de prévision ; (iv) des possibilités moins nombreuses pour les États membres africains et les PEID d'améliorer leurs capacités nationales en matière de gestion des aléas océaniques et des efflorescences algales nuisibles, avec une baisse générale des avis scientifiques fournis aux États membres.

Fonction D de la COI : évaluation/information pour l'élaboration de politiques

108. L'existence d'interfaces solides entre sciences océaniques et politiques aux niveaux mondial, régional et national est essentielle pour la formulation de politiques et la prise de décisions reposant sur des données factuelles. La COI contribue à plusieurs processus mondiaux d'évaluation visant à surveiller les océans et repérer les modifications des conditions océaniques, notamment l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies, la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, nouvellement établi. Le rôle d'organisme responsable dévolu à la Commission pour plusieurs cibles de l'ODD 14 confère à ses programmes scientifiques, de gestion de données et de développement des capacités une nouvelle responsabilité concernant la fourniture d'un appui normatif aux pays pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD sur les océans et l'établissement de rapports à ce sujet. Un budget réduit compromettra la capacité de la COI de fournir aux Nations Unies des statistiques comparables au niveau international pour les indicateurs relatifs à l'ODD 14. Il conduirait également à un amoindrissement de la contribution de la COI aux processus mondiaux d'évaluation. Des outils spécifiques sont nécessaires pour aider les États membres à atténuer les menaces liées aux océans. Plus précisément, l'augmentation des apports en nutriments liée à la hausse de la

production primaire peut provoquer le développement d'efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie et des effets néfastes sur les ressources halieutiques, les services écosystémiques, la santé humaine ou les activités de loisir. Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux préindustriels, et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis quarante ans. La COI aidera les responsables politiques et techniques à concevoir et favoriser des stratégies pour améliorer la gestion de l'utilisation des nutriments à la source, notamment dans le secteur agricole, et réduire l'afflux de nutriments provenant de diverses sources dans le milieu naturel. La capacité des États membres à gérer la charge en nutriments des environnements côtiers est renforcée par le biais d'une formation technique contenue dans la boîte à outils sur la gestion mondiale des nutriments, élaborée dans le cadre d'une collaboration interinstitutions pour le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM) et de la mise au point ciblée de l'indicateur du potentiel d'eutrophisation des zones côtières (ICEP) en tant qu'indicateur pour la cible ODD 14.1. Un budget réduit se traduira par des possibilités moins nombreuses pour les États membres africains et les PEID d'améliorer leurs capacités nationales en matière de gestion de la charge en nutriments et retardera l'élaboration de l'indicateur du potentiel d'eutrophisation des zones côtières (ICEP) en tant qu'indicateur pour la cible ODD 14.1.

109. Par ailleurs, conjointement avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI), la COI investira dans des activités de soutien à l'élaboration de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), qui permettront d'étendre les connaissances sur la profondeur et les caractéristiques du plancher océanique – ce qui est essentiel pour appuyer la recherche océanographique – et de produire des modèles d'inondations dues aux tsunamis pour les zones côtières. Un budget réduit impliquerait que le soutien de la COI à la GEBCO resterait minime et augmenterait le risque d'une perte de leadership sur cet important programme conjoint.

110. Les États membres s'appuieront sur des cartes à haute résolution pour définir des plans de gestion des zones côtières et marines situées dans leurs eaux nationales. Une aide technique leur sera fournie, en particulier aux États membres les plus vulnérables face aux aléas côtiers et au changement climatique, afin d'évaluer, de concevoir et mettre en œuvre des plans fondés sur la science pour la mitigation des aléas côtiers et l'adaptation à ces derniers, sur la base des outils de la COI existants. On cherchera en outre à accéder à des mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert.

Fonction E de la COI : gestion et gouvernance durables

111. La COI, en tant que point focal pour les sciences océaniques au sein du système des Nations Unies, continuera de participer aux activités interinstitutions pertinentes visant à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, conformément à son rôle d'organisme responsable pour l'ODD 14, ainsi qu'à appliquer l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les Orientations de Samoa et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Un budget réduit affaiblira néanmoins la capacité de la COI de prendre part à l'élaboration d'initiatives interinstitutions à l'appui de ces accords internationaux, réduisant ainsi la visibilité et les avantages pour ses États membres. Des directives sur la politique générale et les grandes lignes de l'activité de la Commission seront fournies par les organes directeurs de la COI (Assemblée et Conseil exécutif), et mises en œuvre par les organes subsidiaires régionaux, à savoir la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), le Secrétariat régional de la COI pour la Sous-Commission pour le Pacifique occidental (WESTPAC) et le Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO), récemment relancé. Un budget réduit se traduira par un affaiblissement de l'impact et de l'exécution des programmes de la Commission dans les régions. La COI prendra la tête de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et renforcera la capacité des États côtiers à gérer leurs ressources marines et côtières à l'intérieur d'un cadre écosystémique. La stratégie de la Commission concernant l'aménagement de l'espace marin reposera sur une double approche consistant à accroître les possibilités de développement d'économies fondées sur l'océan tout en veillant à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques marins et côtiers. À cette fin, un soutien technique et des activités habilitantes

seront mises en œuvre pour aider les pays à lancer le processus d'aménagement de l'espace marin, et des activités de suivi des bonnes pratiques et d'établissement de rapports sur ces dernières seront menées par un réseau renforcé de responsables de l'aménagement de l'espace marin et de la gestion écosystémique.

112. Un budget réduit se traduira par des possibilités moins nombreuses pour les États membres africains et les PEID de tirer parti de cet appui technique et du développement des capacités en matière de gestion écosystémique. L'élaboration d'atlas marins en tant qu'outils d'aide à la décision devra être limité à une seule région, à savoir l'Amérique latine et les Caraïbes, sur la base des investissements déjà réalisés.

113. La gouvernance écosystémique à l'échelle mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes sera assurée en générant des connaissances, renforçant les capacités, mobilisant des partenaires publics et privés et favorisant l'apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud, mais la COI aura toutefois des difficultés à continuer à cofinancer les deux projets FEM/PNUD relatifs aux eaux internationales et aux grands écosystèmes marins (LME).

Fonction F de la COI : développement des capacités (fonction transversale)

114. Afin de parvenir à une participation équitable de l'ensemble des États membres de la COI aux programmes mondiaux de la Commission et de faire en sorte que tous ces États disposent des capacités nécessaires pour traiter les questions nationales et régionales liées à l'océan, tous les États membres doivent développer les capacités nécessaires.

115. La stratégie de la COI pour le développement des capacités et les plans d'exécution (mondiaux et régionaux) répondront à ces besoins. Étant donné les différentes réalités nationales et régionales, en termes de capacités et de niveau de développement, les organes subsidiaires régionaux de la COI seront les principaux instruments de mise en œuvre de la Stratégie dans leurs régions respectives, dans le cadre d'une démarche inclusive et adaptative.

116. À ce niveau de soutien financier, les progrès concernant les plans d'exécution pour le développement des capacités seront extrêmement limités (voire inexistant dans le cas du scénario de 507 M\$), tout comme la mobilisation de ressources extrabudgétaires (car la COI ne sera pas en mesure d'apporter des contributions de contrepartie).

117. Avant la publication par la COI de l'UNESCO, en 2017, du premier Rapport mondial sur les sciences océaniques, les États membres, leurs institutions et leurs responsables politiques ne disposaient d'aucune source unique d'informations pour la planification et la prise de décisions, sur la disponibilité des capacités pour répondre aux défis environnementaux du milieu marin. Le Rapport mondial aide les autorités locales et nationales, les institutions universitaires et de recherche ainsi que les organisations internationales et les donateurs à prendre des décisions éclairées, par exemple sur les futurs investissements en matière de recherche. Pour faciliter l'accès de tous à ces données et analyses, et pour favoriser une utilisation plus étendue de l'ensemble de ces données, le Rapport mondial est conçu de manière à inclure une ressource permanente en ligne. La fonction de cette ressource en ligne pourrait se trouver affaiblie par un budget réduit. La COI est l'organisme responsable de l'indicateur a.1 de l'ODD 14 : les définitions et mécanismes à partir desquels a été élaboré cet indicateur reposent sur les Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines et font l'objet de collectes et d'analyses de données dans le cadre du Rapport mondial. Le Rapport et les compilations de données qui l'accompagnent aideront à ce titre les États membres de la COI à faire rapport sur les cibles de l'ODD.

Résultat escompté : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 (source : Addendum au document 39 C/5)

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Cibles pour 2019	
		518 M\$	507 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont mené des recherches océanographiques de pointe afin de répondre aux enjeux spécifiques des impacts océaniques et humains sur les zones côtières	(i) 50 EM, dont 5 en Afrique et 5 PEID, participent à des initiatives internationales de recherche sous l'égide du PMRC, coparrainé par la COI	(i) 52 EM, dont 7 en Afrique et 7 PEID	(i) 51 EM, dont 6 en Afrique et 6 PEID
	(ii) 89 EM, dont 22 en Afrique et 11 PEID, combinent les meilleures pratiques, normes et méthodes aux fins d'observation de l'acidification de l'océan et des écosystèmes à carbone bleu	(ii) 91 EM, dont 24 en Afrique et 13 PEID	(ii) 91 EM, dont 23 en Afrique et 12 PEID
	(iii) 76 EM, dont 6 en Afrique et 2 PEID, participent à des initiatives scientifiques et de développement des capacités visant à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'écosystème marin et les effets du changement sur les services écosystémiques	(iii) 80 EM, dont 8 en Afrique et 4 PEID	(iii) 77 EM, dont 7 en Afrique et 3 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus qui ont entretenu, renforcé et intégré un système mondial d'observation, de données et d'informations relatif à l'océan afin de réduire la vulnérabilité aux aléas liés aux océans et de bénéficier des produits obtenus	(i) 104 EM, dont 5 en Afrique et 39 PEID, appartiennent à des alliances régionales pour le GOOS. Les niveaux de participation et d'engagement varient, on estime à 60 le nombre d'EM actifs, dont 5 en Afrique et 8 PEID participant activement à des activités d'observation coordonnées par le biais de la COI.	(i) 60 EM, dont 5 en Afrique et 8 PEID	(i) 55 EM, dont 4 en Afrique et 6 PEID

	<p>(ii) 13 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID, participent aux travaux en cours de l'IO-GOOS, un indicateur de contribution à l'EIOI-2</p> <p>(iii) 20 EM contribuent aux travaux du JCOMMOPS</p> <p>(iv) 84 EM participent au réseau de l'IODE et collaborent à la gestion des données et de l'information en appliquant une méthode standard, dont 19 en Afrique</p>	<p>(ii) 13 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(iii) 20 EM</p> <p>(iv) 90 EM, dont 22 en Afrique</p>	<p>(ii) 12 EM, dont 4 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(iii) 18 EM</p> <p>(iv) 87 EM, dont 19 en Afrique</p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en place des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan, de façon à renforcer la résilience</p>	<p>(i) 72 EM, dont 14 PEID et 6 en Afrique, disposent de centres nationaux d'alerte aux tsunamis dotés de procédures opérationnelles normalisées et capables de fournir et utiliser des services locaux/nationaux</p> <p>(ii) 5 EM, tous des PEID, ont renforcé le degré de préparation des populations</p> <p>(iii) 3 EM, dont 1 PEID, ont développé des capacités d'évaluation des risques de tsunami et autres risques côtiers</p> <p>(iv) 9 EM participent activement au système opérationnel de prévision océanique (0 en Afrique, 0 PEID)</p> <p>(v) 45 EM ont développé des capacités de recherche et de gestion en matière d'algues nuisibles</p>	<p>(i) 75 EM, dont 15 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 9 EM, dont 5 PEID</p> <p>(iii) 5 EM, dont 1 PEID</p> <p>(iv) 13 EM, dont 2 en Afrique et 2 PEID</p> <p>(v) 45 EM, dont 6 en Afrique et 5 PEID</p>	<p>(i) 74 EM, dont 15 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 8 EM, dont 5 PEID</p> <p>(iii) 4 EM, dont 1 PEID</p> <p>(iv) 13 EM, dont 2 en Afrique et 2 PEID</p> <p>(v) 45 EM, dont 6 en Afrique et 5 PEID</p>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus qui disposent de mécanismes d'interface science-politiques dans le domaine des océans propres à soutenir la bonne santé des écosystèmes</p>	<p>(i) 8 EM contribuent aux ensembles de données bathymétriques et les utilisent dans le cadre du projet GEBCO</p> <p>(ii) 25 EM, dont 5 PEID et 5 en Afrique, ont désigné des experts auprès du Pool d'experts de l'Évaluation</p>	<p>(i) 12 EM</p> <p>(ii) 25 EM, dont 5 PEID et 5 en Afrique</p>	<p>(i) 10 EM</p> <p>(ii) 20 EM, dont 4 PEID et 4 en Afrique</p>

<p>océaniques, conformément au Programme 2030</p>	<p>mondiale des océans ainsi que pour les évaluations de la Plate-forme IPBES et du GIEC</p> <p>(iii) Nombre d'États membres contribuant aux ensembles de données nationales sur l'ODD relatif aux océans par le biais de l'IODE – indicateur de référence inexistant – en tant que nouveau mécanisme</p> <p>(iv) 25 EM participent à des programmes scientifiques et de développement des capacités sur l'évaluation et la gestion des nutriments</p> <p>(v) 5 EM en Afrique appliquent des directives étayées par la science en ce qui concerne l'atténuation des risques côtiers/l'adaptation au changement climatique</p>	<p>(iii) 45 EM, dont 6 en Afrique</p> <p>(iv) 35 EM, dont 5 PEID et 7 en Afrique</p> <p>(v) 9 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID</p>	<p>(iii) 40 EM, dont 5 en Afrique</p> <p>(iv) 30 EM, dont 4 PEID et 5 en Afrique</p> <p>(v) 7 EM, dont 5 en Afrique et 1 PEID</p>
<p>5. Nombre d'États membres soutenus qui appliquent une gestion des écosystèmes fondée sur la science et mesurent les progrès accomplis en faveur de la réalisation de l'ODD 14</p>	<p>(i) 74 EM, dont 16 en Afrique et 8 PEID, contribuent à la mise en œuvre des plans de travail des organes directeurs ou organes régionaux subsidiaires</p> <p>(ii) 40 EM, dont 5 en Afrique et 3 PEID, utilisent les outils de gestion écosystémique de la COI pour élaborer des plans d'aménagement de l'espace marin et des programmes en faveur d'une économie océanique durable</p> <p>(iii) 10 EM, dont 3 PEID, participent à la mise en œuvre d'activités et de programmes de sensibilisation interinstitutions</p>	<p>(i) 88 EM, dont 13 en Afrique et 10 PEID</p> <p>(ii) 45 EM, dont 6 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(iii) 13 EM, dont 4 PEID</p>	<p>(i) 80 EM, dont 10 en Afrique et 9 PEID</p> <p>(ii) 43 EM, dont 5 en Afrique et 4 PEID</p> <p>(iii) 12 EM, dont 3 PEID</p>

<p>6. Nombre d'États membres soutenus qui ont développé des capacités institutionnelles et les mettent à profit pour atteindre les objectifs de haut niveau de la COI</p>	<p>(i) Nombre d'EM contribuant à l'évaluation des besoins régionaux et à l'application de techniques marines – indicateur de référence inexistant</p> <p>(ii) 34 EM, dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent au premier Rapport mondial sur les sciences océaniques à paraître en 2017</p> <p>(iii) (a) Nombre d'États membres mettant en œuvre des plans de travail en matière de développement des capacités par le biais de IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC et IOCINDIO – sans objet car aucun plan de développement des capacités n'a été adopté</p> <p>(b) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 4 de PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées par le biais des sous-commissions régionales</p> <p>(iv) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et aucun des PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées dans le cadre d'évaluations régionales, et 4 centres régionaux de l'IODE organisant chacun 1 formation par an</p>	<p>(i) 10 EM, dont 1 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 60 EM, dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données sur les ressources humaines ventilées par sexe pour 45 EM</p> <p>(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée, avec un capital d'amorçage minimal ou dépendant de ressources extrabudgétaires</p> <p>(b) 120 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 5 des PEID</p> <p>(iv) 100 professionnels, dont 30 originaires d'Afrique et aucun des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés)</p>	<p>(i) 8 EM, dont 1 en Afrique</p> <p>(ii) 60 EM, dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données sur les ressources humaines ventilées par sexe pour 45 EM</p> <p>(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée, entièrement sous réserves des ressources extrabudgétaires disponibles</p> <p>(b) 90 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 4 des PEID</p> <p>(iv) 80 professionnels, dont 25 originaires d'Afrique et aucun des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (4 centres de formation régionaux créés)</p>
---	---	--	--

PARTIE II (B)

PROPOSITIONS DE BUDGET ET DE PERSONNEL RÉDUITES AU NIVEAU DES PLANS DE DÉPENSES SUR LA BASE DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ATTENDUES POUR 2018-2019

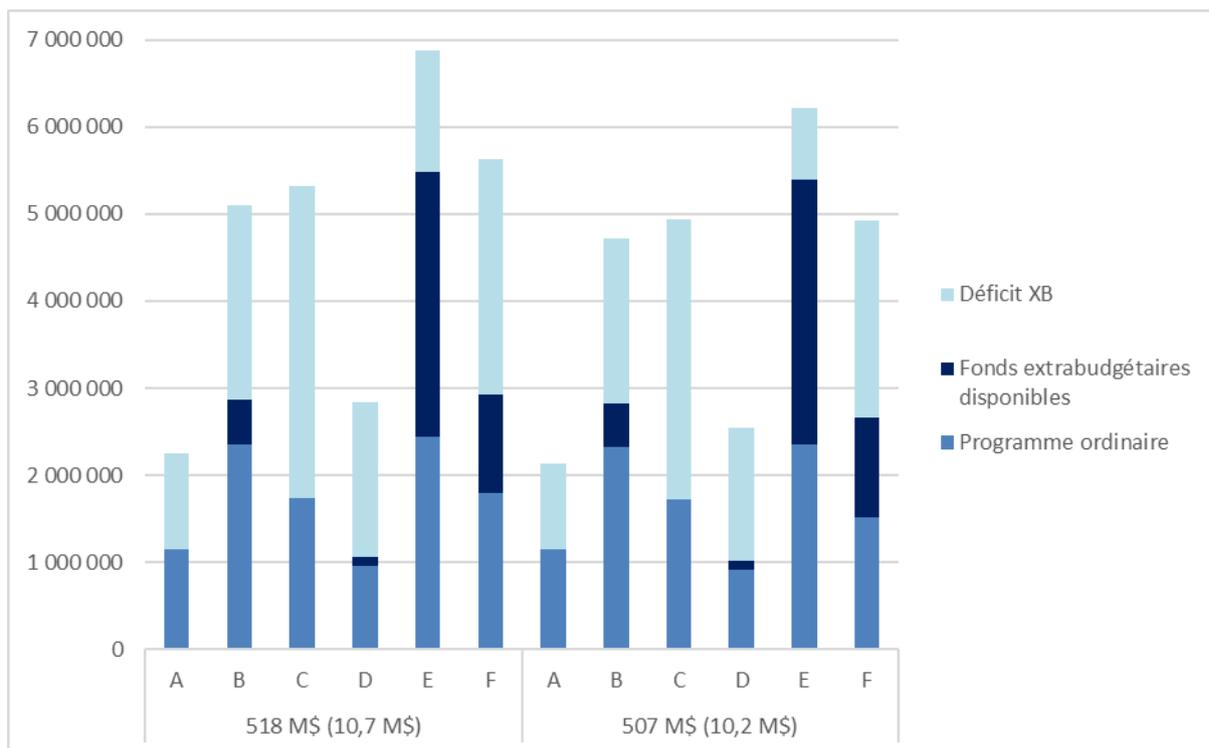
Proposition de budget intégré pour deux plans de dépenses établis sur la base des allocations au titre du budget ordinaire de : 518 M\$ pour l'UNESCO (10,7 M\$ pour la COI) et 507 M\$ pour l'UNESCO (10,2 M\$ pour la COI)

Fonction/Activité de la COI	518 M\$ (10,7 M\$)			507 M\$ (10,2 M\$)		
	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total
FONCTION A	1 153 800	1 094 000	2 247 800	1 145 000	994 000	2 139 000
PMRC	50 000	100 000	150 000	50 000	200 000	250 000
Carbone océanique et acidification	75 000	400 000	475 000	70 000	300 000	370 000
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	60 000	350 000	410 000	60 000	250 000	310 000
Sous-total activités	185 000	850 000	1 035 000	180 000	750 000	930 000
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>968 800</i>	<i>244 000</i>	<i>1 212 800</i>	<i>965 000</i>	<i>244 000</i>	<i>1 209 000</i>
FONCTION B	2 355 400	2 745 200	5 100 600	2 321 900	2 395 200	4 717 100
Plan de travail du GOOS	330 000	650 000	980 000	305 000	550 000	855 000
Bureau de programme de Perth	40 000	100 000	140 000	40 000	100 000	140 000
EIOI-2	35 000	400 000	435 000	35 000	300 000	335 000
Observations de la JCOMM	80 000	355 000	435 000	75 000	255 000	330 000
Systèmes centraux IODE/OBIS	82 000	350 000	432 000	82 000	300 000	382 000
Sous-total activités	567 000	1 855 000	2 422 000	537 000	1 505 000	2 042 000
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>1 788 400</i>	<i>890 200</i>	<i>2 678 600</i>	<i>1 784 900</i>	<i>890 200</i>	<i>2 675 100</i>
FONCTION C	1 737 700	3 582 000	5 319 700	1 718 200	3 221 600	4 939 800
Promouvoir des systèmes d'alerte intégrés et permanents	125 000	640 000	765 000	125 000	581 600	706 600
Éduquer les populations à risque	120 000	636 000	756 000	120 000	594 000	714 000
Contribuer à développer les capacités des États membres pour l'évaluation	100 000	750 000	850 000	100 000	590 000	690 000
Services de la JCOMM	65 000	250 000	315 000	65 000	150 000	215 000
Recherche et suivi sur les HAB	40 000	270 000	310 000	40 000	270 000	310 000
Sous-total activités	450 000	2 546 000	2 996 000	450 000	2 185 600	2 635 600
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>1 287 700</i>	<i>1 036 000</i>	<i>2 323 700</i>	<i>1 268 200</i>	<i>1 036 000</i>	<i>2 304 200</i>
FONCTION D	956 700	1 877 200	2 833 900	915 800	1 634 200	2 550 000
Suivi des ODD et Évaluation mondiale des océans	85 000	506 000	591 000	85 000	383 000	468 000
GEBCO	20 000	50 000	70 000	20 000	50 000	70 000
Réduction de l'enrichissement en nutriments	60 000	100 000	160 000	55 000	100 000	155 000
Produits et services IODE/OBIS	67 000	300 000	367 000	40 000	250 000	290 000
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	55 000	650 000	705 000	50 000	580 000	630 000
Sous-total activités	287 000	1 606 000	1 893 000	250 000	1 363 000	1 613 000
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>669 700</i>	<i>271 200</i>	<i>940 900</i>	<i>665 800</i>	<i>271 200</i>	<i>937 000</i>
FONCTION E	2 436 600	4 443 000	6 879 600	2 346 000	3 871 400	6 217 400
Organes directeurs de la COI	245 900	150 000	395 900	218 000	103 400	321 400
IOCARIBE	40 000	100 000	140 000	40 000	80 000	120 000
IOCAFRICA	40 000	100 000	140 000	40 000	80 000	120 000

Fonction/Activité de la COI	518 M\$ (10,7 M\$)			507 M\$ (10,2 M\$)		
	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total	Crédits alloués au titre du Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire	Total
WESTPAC	40 000	100 000	140 000	40 000	80 000	120 000
IOCINDIO	20 000	50 000	70 000	20 000	50 000	70 000
Partenariats et actions extérieures (suivi des ODD)	81 800	1 100 000	1 181 800	81 800	875 000	956 800
ICAM et aménagement de l'espace marin	60 000	1 640 000	1 700 000	60 000	1 400 000	1 460 000
Sous-total activités	527 700	3 240 000	3 767 700	499 800	2 668 400	3 168 200
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>1 908 900</i>	<i>1 203 000</i>	<i>3 111 900</i>	<i>1 846 200</i>	<i>1 203 000</i>	<i>3 049 200</i>
FOINCTION F	1 790 000	3 835 000	5 625 000	1 520 200	3 410 000	4 930 200
Développement des capacités, transfert des techniques marines et Rapport mondial sur les sciences océaniques	61 300	785 000	846 300	20 000	500 000	520 000
Développement des capacités de l'IOCAFRICA	75 000	200 000	275 000	25 000	175 000	200 000
Développement des capacités de l'IOCARIBE	75 000	200 000	275 000	25 000	175 000	200 000
Développement des capacités de la WESTPAC	75 000	200 000	275 000	25 000	175 000	200 000
Développement des capacités de l'IOCINDIO	20 000	65 000	85 000		50 000	50 000
Formation et éducation IODE/OBIS	85 000	900 000	985 000	82 000	850 000	932 000
Sous-total activités	391 300	2 350 000	2 741 300	177 000	1 925 000	2 102 000
<i>Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)</i>	<i>1 398 700</i>	<i>1 485 000</i>	<i>2 883 700</i>	<i>1 343 200</i>	<i>1 485 000</i>	<i>2 828 200</i>
<i>PNUAD 1 %</i>						
<i>Évaluations 3 %</i>	20 000		20 000			
<i>Frais de fonctionnement de la COI</i>	50 000		50 000	50 000		50 000
<i>Contribution de la COI aux frais communs</i>	181 100		181 100	181 100		181 100
TOTAL Activités	2 659 100	12 447 000	15 106 100	2 324 900	10 397 000	12 721 900
TOTAL Personnel (Programme ordinaire) et assistance temporaire (fonds extrabudgétaires)	8 022 200	5 129 400	13 151 600	7 873 300	5 129 400	13 002 700
TOTAL GÉNÉRAL	10 681 300	17 576 400	28 257 700	10 198 200	15 526 400	25 724 600

118. Au moment de l'élaboration du Projet de 39 C/5 en vue de l'examen par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 201^e session, les fonds extrabudgétaires « disponibles » ou « ayant fait l'objet d'un engagement écrit » s'élevaient à 4 800 000 dollars des États-Unis. Le tableau ci-dessous présente une analyse des ressources, y compris le déficit de financement par fonction, sur la base des données alors disponibles, soit aux environs du 31 décembre 2016.

Fonctions de la COI	518 M\$ (10,7 M\$)				507 M\$ (10,2 M\$)			
	Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire		Total	Programme ordinaire	Cible extrabudgétaire		Total
		Fonds extrabudgétaires disponibles	Déficit XB			Fonds extrabudgétaires disponibles	Déficit XB	
A	1 153 800		1 094 000	2 247 800	1 145 000		994 000	2 139 000
B	2 355 400	505 000	2 240 200	5 100 600	2 321 900	505 000	1 890 200	4 717 100
C	1 737 700		3 582 000	5 319 700	1 718 200		3 221 600	4 939 800
D	956 700	105 000	1 772 200	2 833 900	915 800	105 000	1 529 200	2 550 000
E	2 436 600	3 050 000	1 393 000	6 879 600	2 346 000	3 050 000	821 400	6 217 400
F	1 790 000	1 140 000	2 695 000	5 625 000	1 520 200	1 140 000	2 270 000	4 930 200
Coûts communs	251 100			251 100	231 100			231 100
TOTAL	10 681 300	4 800 000	12 776 400	28 257 700	10 198 200	4 800 000	10 726 400	25 724 600



119. Le tableau suivant fournit une analyse partielle des deux scénarios budgétaires par région. Il existe néanmoins des limites, notamment :

- la plupart des activités à la fois financées au titre du budget ordinaire et pour lesquelles des cibles extrabudgétaires ont été définies, bien qu'elles soient menées à partir du Siège, incluent de vastes composantes régionales, qu'il est toutefois difficile de quantifier à ce stade ;
- de nombreuses activités couvrent plusieurs régions (interrégionales) ;
- les effectifs en Europe (Ostende, Copenhague, Brest) figurent dans la catégorie « Mondial/Interrégional » ;
- pratiquement tous les membres du personnel au Siège contribuent, d'une manière ou d'une autre, aux activités régionales (certains travaillent presque exclusivement au niveau des régions, par exemple le personnel de l'Unité des tsunamis (IOC/TSU)). Il convient donc de noter que les chiffres ci-dessous concernent le personnel hors Siège (à l'exception du personnel d'Ostende) et les activités entièrement gérées par le personnel des unités hors Siège de la COI, plutôt qu'ils ne reflètent les régions bénéficiaires et les axes de programmation réels.

518 M\$ (10,7 M\$)			
Programme ordinaire	Fonds extrabudgétaires (disponibles)	Déficit XB	TOTAL
10 681 300	4 800 000	12 776 400	28 257 700

Budget ordinaire			
	Activités	Personnel	Total
AFR	205 000	343 200	548 200
LAC	135 000	491 700	626 700
APA	155 000	472 400	627 400
INT	195 000		195 000
GLO/HQ	1 969 100	6 714 900	8 684 000
			0
TOTAL	2 659 100	8 022 200	10 681 300

Fonds extrabudgétaires			
	Activités	Personnel	Total
AFR	900 000	295 500	1 195 500
LAC	1 007 000	108 000	1 115 000
APA	855 000	237 000	1 092 000
INT	1 362 000	787 500	2 149 500
GLO/HQ	8 323 000	3 701 400	12 024 400
TOTAL	12 447 000	5 129 400	17 576 400

TOTAL			
	Activités	Personnel	Total
AFR	1 105 000	638 700	1 743 700
LAC	1 142 000	599 700	1 741 700
APA	1 010 000	709 400	1 719 400
INT	1 557 000	787 500	2 344 500
GLO/HQ	10 292 100	10 416 300	20 708 400
TOTAL	15 106 100	13 151 600	28 257 700

507 M\$ (10,2 M\$)			
Programme ordinaire	Fonds extrabudgétaires (disponibles)	Déficit XB	TOTAL
10 198 200	4 800 000	10 726 400	25 724 600

Budget ordinaire			
	Activités	Personnel	Total
AFR	150 000	343 300	493 300
LAC	85 000	446 900	531 900
APA	85 000	464 700	549 700
INT	175 000		175 000
GLO/HQ	1 829 900	6 618 400	8 448 300
TOTAL	2 324 900	7 873 300	10 198 200

Fonds extrabudgétaires			
	Activités	Personnel	Total
AFR	830 000	295 500	1 125 500
LAC	902 000	108 000	1 010 000
APA	720 000	237 000	957 000
INT	1 061 600	787 500	1 849 100
GLO/HQ	6 883 400	3 701 400	10 584 800
TOTAL	10 397 000	5 129 400	15 526 400

TOTAL			
	Activités	Personnel	Total
AFR	980 000	638 800	1 618 800
LAC	987 000	554 900	1 541 900
APA	805 000	701 700	1 506 700
INT	1 236 600	787 500	2 024 100
GLO/HQ	8 713 300	10 319 800	19 033 100
TOTAL	12 721 900	13 002 700	25 724 600

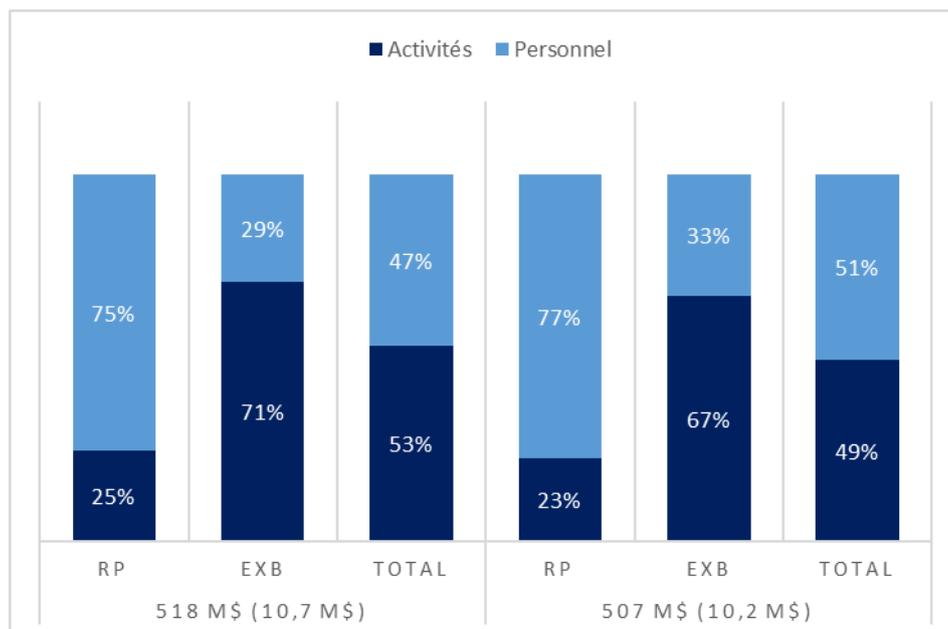
120. En outre, les ressources suivantes ont été identifiées en vue de la réalisation des priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres :

	518 M\$ (10,7 M\$)		507 M\$ (10,2 M\$)	
	\$	%	\$	%
Priorité globale Afrique				
Activités du Programme ordinaire	347 000	14%	287 000	14%
Cible extrabudgétaire	4 323 300	25%	3 791 900	24%
TOTAL	4 670 300		4 078 900	
Priorité globale Égalité des genres				
Activités du Programme ordinaire	70 000	3%	60 000	3%
Cible extrabudgétaire	530 000	3%	470 000	3%
TOTAL	600 000		530 000	

121. Les deux scénarios de plans de dépenses sont censés être appuyés par les mêmes propositions de personnel en termes de besoins d'assistance temporaire extrabudgétaire. Les allocations au titre du budget ordinaire, bien que comptant le même nombre de postes, présentent des écarts de coûts en raison du fait que certains postes aient dû être déclassés dans le scénario de 507 millions de dollars (10,2 millions de dollars) ou créés dans un lieu moins onéreux, mais aussi moins optimal.

PERSONNEL DE LA COI PAR FONCTION								
	518 M\$ (10,7 M\$)				507 M\$ (10,2 M\$)			
	Temps de personnel		Dépenses de personnel		Temps de personnel		Dépenses de personnel	
	ETP	%	\$	%	ETP	%	\$	%
BUDGET ORDINAIRE								
Fonction A	3,18	12%	968 800	12%	3,18	12%	965 000	12%
Fonction B	5,78	21%	1 788 400	22%	5,78	21%	1 784 900	23%
Fonction C	4,99	18%	1 287 700	16%	4,99	18%	1 268 200	16%
Fonction D	2,03	7%	669 700	8%	2,03	7%	665 800	8%
Fonction E	6,06	22%	1 908 900	24%	6,06	22%	1 846 200	23%
Fonction F	5,58	20%	1 398 700	17%	5,58	20%	1 343 200	17%
TOTAL	27,62	100%	8 022 200	100%	27,62	100%	7 873 300	100%
CIBLES EXTRABUDGÉTAIRES								
Fonction A	1	4%	244 000	5%	1	4%	244 000	5%
Fonction B	3	13%	890 200	17%	3	13%	890 200	17%
Fonction C	4,5	20%	1 036 000	20%	4,5	20%	1 036 000	20%
Fonction D	1	4%	271 200	5%	1	4%	271 200	5%
Fonction E	7,5	33%	1 203 000	23%	7,5	33%	1 203 000	23%
Fonction F	6	26%	1 485 000	29%	6	26%	1 485 000	29%
TOTAL	23	100%	5 129 400	100%	23	100%	5 129 400	100%
TOTAL								
Fonction A	4,18	8%	1 212 800	9%	4,18	8%	1 209 000	9%
Fonction B	8,78	17%	2 678 600	20%	8,78	17%	2 675 100	21%
Fonction C	9,49	19%	2 323 700	18%	9,49	19%	2 304 200	18%
Fonction D	3,03	6%	940 900	7%	3,03	6%	937 000	7%
Fonction E	13,56	27%	3 111 900	24%	13,56	27%	3 049 200	23%
Fonction F	11,58	23%	2 883 700	22%	11,58	23%	2 828 200	22%
TOTAL	50,62	100%	13 151 600	100%	50,62	100%	13 002 700	100%

122. L'allocation budgétaire proposée pour le scénario de 518 millions de dollars (10,7 millions de dollars) est conforme aux principes directeurs concernant l'allocation budgétaire de la COI adoptée par l'Assemblée de la COI dans sa résolution XXVII-2 et en particulier la nécessité de « s'assurer qu'au moins 25 % des ressources soient allouées à des activités au titre de chaque résultat escompté ». Il n'a toutefois pas été possible d'atteindre ce ratio dans le cadre du scénario de 507 millions de dollars (10,2 millions de dollars) tout en conservant le même nombre de postes, malgré le déclasserment et le choix de lieux moins onéreux.



123. Le tableau suivant présente la répartition détaillée² de l'ensemble du personnel de la COI par unités structurelles, à la fois au Siège et hors Siège.

Unités structurelles de la COI	SIÈGE					HORS SIÈGE				
	RP		EXB		TOTAL	RP		EXB		TOTAL
	P	G	P	G		P	G	P	G	
IOC/EXS	1,00	1,00		0,50	2,50					
IOC/EO/AO	2,00	1,00		0,40	3,40					
IOC/OSS	2,00	1,00	1,00		4,00	1,00		1,00		2,00
IOC/OOS	2,50	1,00	1,00		4,50			1,00	1,00	2,00
IOC/TSU	2,50	1,00		0,50	4,00	2,50		2,00		4,50
IOC/MPR	4,00		5,00	1,50	10,50	0,12				0,12
IOC/OST				0,10	0,10	2,00		3,00		5,00
IOCAFRICA						1,00			1,00	2,00
IOCARIBE						1,00			1,00	2,00
WESTPAC						1,00		1,00	1,00	3,00
PPO									1,00	1,00
TOTAL	14,00	5,00	7,00	3,00	29,00	8,62	0,00	9,00	4,00	21,62

124. Comme le montre le tableau ci-dessus, 43 % des membres du personnel sont censés travailler hors Siège. Ce ratio est particulièrement élevé en ce qui concerne le personnel extrabudgétaire/relevant de l'assistance temporaire – 57 %, par rapport au personnel permanent financé par le budget ordinaire – 31 %. Il convient de noter que le ratio du personnel du cadre de service et de bureau (G) (assistants) par rapport au personnel du cadre organique (P) (à l'exclusion des membres du personnel de catégorie G de l'Unité de soutien opérationnel qui s'occupent du traitement des transactions administratives et qui ne sont pas assistants) est de 1 membre du personnel de catégorie G pour 4 membres du personnel de catégorie P.

² Le tableau montre le personnel censé être payé avec des fonds qui entrent dans les flux budgétaires de la COI.

APPENDICE

CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR 2018-2019 AU TITRE DU COMPTE SPÉCIAL DE LA COI

TITRE	Code budgétaire	Montant
Fonction A de la COI : Favoriser la recherche pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l'activité humaine sur ces processus		
	191ORS2039	500 000,00
PMRC	191ORS2039.1	100 000,00
Carbone océanique et acidification	191ORS2039.2	250 000,00
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	191ORS2039.3	150 000,00
Fonction B de la COI : Entretenir, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d'observation, de données et d'informations relatifs à l'océan		
	191OSD2039	1 500 000,00
Plan de travail du GOOS	191OSD2039.1	550 000,00
Bureau de programme de Perth	191OSD2039.2	400 000,00
EIOI-2 (développement des capacités en matière d'observations continues)	191OSD2039.3	250 000,00
Observations de la JCOMM	191OSD2039.4	200 000,00
Systèmes centraux IODE/OBIS	191OSD2039.5	100 000,00
JCOMMOPS	193JCS2039	450 000,00
Fonction C de la COI : Développer les systèmes d'alerte rapide, les services et les mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans		
Secrétariat du GIC/IOTWMS	193ICG2039	850 000,00
	191EWS2039	1 250 000,00
GIC/NEAMTWS	191EWS2039.1	100 000,00
GIC/PTWS	191EWS2039.2	150 000,00
GIC/CARIBE-EWS	191EWS2039.3	250 000,00
TOWS et coordination interrégionale	191EWS2039.4	100 000,00
JTIC	191EWS2039.5	100 000,00
GLOSS - tsunami	191EWS2039.6	250 000,00
Services de la JCOMM	191EWS2098.7	200 000,00
Recherche et suivi sur les HAB	191EWS2039.8	100 000,00
Fonction D de la COI : Soutenir l'évaluation et l'information pour améliorer l'interface entre science et politiques		
	191AIP2039	550 000,00
Suivi des ODD et Évaluation mondiale des océans	191AIP2039.1	150 000,00
GEBCO	191AIP2039.2	50 000,00
La science au service de la réduction de l'enrichissement en nutriments	191AIP2039.3	100 000,00
Produits et services IODE/OBIS	191AIP2039.4	100 000,00
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	191AIP2039.5	150 000,00
Fonction E de la COI : Renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l'amélioration de la coopération régionale		
	191RCG2039	1 510 000,00
Gouvernance de la COI (représentation et coordination intersessions)	191RCG2039.1	150 000,00
IOCARIBE (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2039.2	105 000,00
IOCAFRICA (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2039.3	105 000,00
WESTPAC (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2039.4	250 000,00
IOCINDIO (coordination intersessions)	191RCG2039.5	50 000,00
Partenariats, gouvernance mondiale, élaboration des politiques et actions extérieures avec le système des Nations Unies	191RCG2039.6	600 000,00
ICAM et aménagement de l'espace marin	191RCG2039.7	250 000,00
Fonction F de la COI : Développer les capacités institutionnelles dans toutes les fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale		
		1 000 000,00
Développement des capacités, transfert des techniques marines et Rapport mondial sur les sciences océaniques	191ICD2039.1	400 000,00
Plans de travail pour le développement des capacités de l'IOCAFRICA	191ICD2039.2	150 000,00
Plans de travail pour le développement des capacités de l'IOCARIBE	191ICD2039.3	100 000,00
Plans de travail pour le développement des capacités de la WESTPAC	191ICD2039.4	250 000,00
Formation et éducation IODE/OBIS	191ICD2039.5	100 000,00
TOTAL		8 160 000,00